



SDF CRÉATEURS D'HABITAT

EXPÉRIMENTATIONS SOCIALES ET ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF D'HABITATS AUTOGÉRÉS

RAPPORT D'ÉTUDE

FEVRIER 2013

ETUDE REALISEE AVEC LE SOUTIEN :

- de la Direction Nationale et Régionale de la Cohésion Sociale
- de la Fondation Caritas.

SDF CRÉATEURS D'HABITAT

EXPÉRIMENTATIONS SOCIALES ET ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF D'HABITATS AUTOGÉRÉS

RAPPORT D'ÉTUDE

PARTENARIAT :

ORMIP¹

IFRASS²

GROUPE AMITIÉ FRATERNITÉ³

ASSOCIATION REGAR⁴

¹ Jean MANTOVANI, sociologue. Françoise CAYLA, directrice.

² Pierre LALART, directeur. Marie Noëlle COLCY, formatrice.

³ Jean Marc LEGAGNEUX, Groupe Amitié Fraternité. Collectif SDF toulousain

⁴ Vincent BATSERE, psychologue, association REGAR. Martine COULET, directrice.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE	2
EN VUE D'UNE VALIDATION PARTICIPANTE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS MOBILISÉS PAR L'ÉTUDE	2
LES PORTEURS DU PROGRAMME	4
LES PARTICIPANTS A LA DEMARCHE.....	4
CONTENU DU PROJET	4
MÉTHODOLOGIE	7
LE CHOIX DES « SITES ».....	7
DES CONFIGURATIONS PARTICULIÈRES, DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES	7
<i>Les suites du Campement dit du Raisin</i>	<i>8</i>
<i>Site d'habitat de fortune du Terrain de Saint Martin</i>	<i>9</i>
<i>La Barraka à Auch.....</i>	<i>10</i>
<i>La Hacienda à Toulouse.....</i>	<i>11</i>
CHAPITRE 1. PRÉSENTATION SUCCINCTE DES « SITES » ET DYNAMIQUES ÉTUDIÉES	13
À AUCH.....	14
À TOULOUSE	15
LE CONTEXTE URBAIN ET POLITIQUE D'ENSEMBLE	20
CHAPITRE 2. CONFIGURATIONS D'INTERVENTIONS – POSITIONNEMENTS D'ACTEURS	23
1. PLACE ET RÔLE DES ACTEURS POLITIQUES ET AUTRES REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS.....	25
<i>Le « double visage » du politique</i>	<i>25</i>
<i>Processus d'identification des collectifs.....</i>	<i>28</i>
<i>Des modes opératoires très convergents.....</i>	<i>30</i>
2 - DES « SDF CRÉATEURS D'HABITAT »	33
3- LE RÔLE DEVOLU AUX PROFESSIONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	35
4- UN INDISPENSABLE « DÉCENTREMENT » DE L'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES COLLECTIFS.....	37
5 - QUELS ACTEURS INTERMÉDIAIRES OU MÉDIATEURS-PASSEURS ?	40
CHAPITRE 3. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE.....	45
1. DES EXPÉRIENCES QUI SE MONTRENT TRÈS DIVERSES DANS LEURS DÉROULES.	46
2. DES CONSTANTES À CONSIDÉRER AVEC ATTENTION.....	47
<i>Nés dans l'adversité.....</i>	<i>47</i>
<i>Première approche de la faisabilité de ce type d'expérience.....</i>	<i>48</i>
<i>Des jeunes et des moins jeunes souvent « à la marge » des dispositifs sociaux.....</i>	<i>49</i>
<i>Des jeunes et des moins jeunes « réactifs ».....</i>	<i>50</i>
<i>Des jeunes et des moins jeunes sans logis en quête de « stabilisation »</i>	<i>51</i>
<i>Intervention initiale dans l'urgence</i>	<i>52</i>
3. « RECENTREMENT » DU TRAVAIL SOCIAL ENTRE ACTION PUBLIQUE ET POLITIQUE	53
4. OBJECTIFS ET MODALITÉS DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES COLLECTIFS AUTOGÉRÉS	54
<i>Quels leviers de l'accompagnement des collectifs autogérés ?.....</i>	<i>55</i>
5 - QUELLES ARTICULATIONS POSSIBLES ENTRE CES EXPÉRIENCES ET LES POLITIQUES ÉMERGENTES	
DITES DU « LOGEMENT D'ABORD » ?	58
ANNEXE	61
PRÉSENCE AUPRÈS D'UN GROUPE DE SQUATTERS SUR LA VILLE D'AUCH.....	62

INTRODUCTION

Le projet initial d'étude et de recherche pour l'élaboration d'un programme de formation est né dans les échanges, d'abord très informels entre acteurs d'horizons très différents mais qui entretiennent des liens anciens de collaboration.

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Ce projet a été élaboré entre partenaires d'inscription organisationnelle et de statut très différents. L'investigation ne s'inscrit pas vraiment dans des rapports d'externalité entre des « enquêteurs » qui sollicitent et des « enquêtés » qui acceptent de répondre aux questions qui leur sont posées. D'autres liens préexistent entre les porteurs du projet et les acteurs sollicités au moment du recueil de l'information, et en particulier avec les acteurs politiques. Ces liens ne situent pas la démarche dans des rapports qui pourraient se revendiquer d'une stricte neutralité, au demeurant toujours assez illusoire, entre investigateurs et « investigués ». Qui plus est, deux des membres du groupe d'étude sont d'abord intervenants directs sur certains des « sites » considérés : Vincent Batsère (REGAR) à Auch, Jean-Marc Legagneux (GAF) à Toulouse et à Auch... Pour cette raison, la plupart des entretiens individuels ou collectifs ont été réalisés par Jean Mantovani (ORSMIP), secondé parfois par Vincent Batsère sur le terrain toulousain.

Il est par ailleurs évident que les expériences prises en compte s'inscrivent dans des relations entre « habitants », acteurs sociaux et acteurs politiques, qui constituent le fonds principal de ce projet. C'est l'analyse de ce « lien politique »⁵ particulier qui fait l'objet de la démarche, tant en termes de « compréhension » que d'élaboration à venir de modules formations ultérieures.

EN VUE D'UNE VALIDATION PARTICIPANTE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS MOBILISES PAR L'ETUDE.

Nous avons souhaité aller au bout de cette logique participative, en sollicitant tous les participants à la démarche d'investigation pour une validation des résultats. Ce volet de la démarche a obtenu le soutien de la Fondation Caritas.

⁵ En sciences politiques, la formule désigne la place de tel ou tel individu dans l'espace public, ainsi que l'ensemble des relations qui situent les individus dans la sphère publique (à la *polis*), relations de personnes à personnes, rapports aux services, aux institutions, aux instances de représentation...

Tel que le prévoyait le projet initial, les résultats de la démarche de recherche ont été restitués en présence de l'essentiel des acteurs sollicités par l'enquête : acteurs technico-politiques, intervenants sociaux de divers statuts, intervenants « pairs », membres des groupes d'habitants SDF...⁶

La séance de restitution/débat s'est tenue le 20 décembre 2012 sur le site de la Chapelle (ancien site d'habitat collectif autogéré SDF). Elle a réuni de 30 à 40 personnes.

L'échéance finale de la démarche était fixée au 31 décembre 2012.

L'élaboration des modules de formation a débuté en octobre 2012 pour entrer dans sa phase de formalisation en janvier 2013.

⁶ Les élus municipaux concernés par l'enquête n'étaient pas présents, mais représentés.

LES PORTEURS DU PROGRAMME

Le programme de formation que nous cherchons à promouvoir relève lui-même d'une coproduction : un psychologue impliqué dans le travail « de rue » dans la ville où il exerce, salarié de l'association REGAR, le secrétaire général de l'association GAF à Toulouse, le sociologue de l'ORSMIP, depuis longtemps investi sur les questions du sans abris, les services de l'IFRASS, institut de formation et de recherche consacré à la formation initiale et continue des professionnels du champ social (éducateurs spécialisés...) et du médico-social.

À terme, le programme de formation cherchera à s'adresser très largement aux professionnels du social et médico-sociaux, aux agents territoriaux et techniciens de l'État, aux bénévoles des associations, aux étudiants de tous cursus dans le champ social.

LES PARTICIPANTS A LA DEMARCHE

L'ensemble des organismes et associations ci-dessous, impliquées à divers titres dans au moins l'un des quatre expériences étudiées ont accepté de participer à ce programme de recherche :

- la Mairie de Toulouse,
- la Préfecture de la Haute-Garonne,
- la communauté d'agglomération d'Auch,
- la DDCS de la Haute-Garonne,
- le GAF et l'association REGAR,
- l'association la Barraka,
- la veille sociale de la Haute-Garonne,
- les « art'troqueurs ».

Tous seront associés à la restitution programmée publique programmée à la date du 20-12-2012.

CONTENU DU PROJET

UN PROJET AMBITIEUX A DEUX NIVEAUX

Le projet s'intéresse à l'expérimentation d'habitats collectifs autogérés pour le potentiel que représente aujourd'hui ce type de formule en termes de développement d'un « habiter différent » respectueux des modèles et idéaux de vie des personnes sans logis. Les modèles sous-jacents à ce type d'expériences préconisent particulièrement :

- d'encourager la prise de responsabilité dans la reconnaissance des ressources et capacités de chacun, et en premier lieu des capacités d'habiter,
- de s'appuyer sur le collectif pour promouvoir l'autonomie individuelle,

- d'offrir des opportunités de stabilisation, dans des conditions que le logement strictement individuel n'est pas nécessairement le mieux à même d'apporter.

Si l'on accepte de considérer « l'accès au logement » dans son sens le plus large, les termes qui précèdent sont ceux qui portent ce projet. Il s'agit à la fois de privilégier les approches qui accordent le maximum de crédit aux personnes et de modifier les politiques qui considèrent « d'abord » leur point de vue, leur propre sens de la dignité et de la décence. Il s'agit aussi de rompre avec le misérabilisme et la stigmatisation auxquels ces personnes sont le plus souvent renvoyées, considérées comme individus sans ressource, dépendantes, relevant d'une prise en charge normative, entre politiques sociales et politiques de maintien de l'ordre social.

Notre proposition se donne pour objectif de développer deux dimensions essentielles :

1 - Développer une connaissance sur les expérimentations en cours

Aujourd'hui, en Midi-Pyrénées, diverses expériences relient des personnes SDF avec des travailleurs sociaux, des membres professionnels ou non de différentes associations, des acteurs politiques, certaines de ces expériences en cours impliquent les services de l'État et/ou des collectivités locales. Dans ces implications croisées diverses formules de squat, de mise à disposition de terrains, d'habitat de fortune... ont trouvé matière à s'inscrire dans des conditions de normalisation qui laissent place à l'initiative de groupes de personnes sans logis. En quoi ces expérimentations, a priori plus ou moins durables, peuvent-elles s'inscrire dans des perspectives à plus long terme ? Que peut-on en attendre en matière de prise en compte et de reconnaissance accordée aux personnes les plus marginalisées ?

Les « sites » sur lesquels nous nous penchons dans un premier temps sont au nombre de quatre :

- La dynamique toulousaine du campement du Canal, puis « du Raisin », qui a permis à une partie des anciens campeurs d'accéder à un logement semi-collectif sur trois lieux d'habitat, dans des rapports régulés avec les instances municipales et les dispositifs sociaux en vigueur.
- L'expérience, également toulousaine de « La Hacienda », qu'il est possible de poser à priori comme LIEU DE VIE autogéré, sous réserve d'analyse.
- Le « camp de Saint Martin », expérience d'installation de personnes sans logis sur un terrain mis à disposition par l'État, destiné à l'auto-organisation d'un habitat alternatif,
- La « Barraka » à Auch, normalisation d'une situation d'ancien squat, relayée par la municipalité, dans laquelle le collectif des jeunes SDF s'est constitué en association.

2 – Élaboration d'un module de formation initiale et continue

L'innovation sociale qui se rapporte aux dynamiques collectives de « SDF » est de mieux en mieux prise en compte par les collectivités locales, alors que l'État tend plutôt à se désengager de cette question⁷. Sur un autre plan, les mondes professionnels du travail social et médico-social, fortement mobilisés dans le champ de la réinsertion sociale et de l'hébergement d'urgence des SDF, n'ont pas trouvé à ce jour toute la place qui leur revient sur ce terrain difficile. Les premières tentatives visant à associer des professionnels, des bénévoles, des élus locaux... à l'accompagnement de ce type de dynamiques sont pourtant déjà anciennes⁸. Mais ces dynamiques collectives autogérées dans l'habitat, ont été jusque-là le plus souvent renvoyées à tort à la marge, hors de l'univers de la formation professionnelle. Il est plus que temps que les pédagogies d'accompagnement tablent un peu moins sur la « prise en charge », et un peu plus sur la promotion des ressources des personnes considérées, la reconnaissance de leur mode de vie présent, l'animation des collectifs... plus à côté qu'au-dessus des « publics » pris en compte.

Les contextes que nous nous engageons à considérer et à traduire en termes de formation ont évidemment des points communs :

- les collectifs en question sont nés dans l'adversité ;
- ils cherchaient à habiter, bien qu'étant réputés SDF ;
- ils ont trouvé des conditions favorables dans des liens facilités par des travailleurs sociaux et des élus locaux ;
- tous étaient pourtant réfractaires aux professionnels du travail médico-social et face aux services spécifiques ;
- mais on peut dire ils ont évolué face aux contraintes rencontrées, en fonction des opportunités qu'ils ont trouvé de s'organiser et d'habiter...

⁷ En particulier depuis la deuxième « phase » de décentralisation, dès lors qu'elle a confié aux départements une compétence plus large dans le champ de la pauvreté/précarité.

⁸ Voir par exemple le rapport « squat et habitat de fortune » édité en 1998.

MÉTHODOLOGIE

LE CHOIX DES « SITES »

Les quatre sites retenus ne relèvent pas du tout d'un tirage au sort. Il s'agit d'un choix raisonné :

- Au plan quantitatif du fait des limites des financements disponibles pour l'investigation
- Au plan qualitatif :
 - Nous nous sommes limités au cadre urbain, et sur deux villes seulement : Toulouse et Auch. Une investigation sur l'ensemble des villes de la région aurait sans doute révélé d'autres exemples d'expériences approchantes. Nous sommes allés au plus proche.
 - Nous nous sommes attachés à ces quatre expériences en cours parce qu'elles nous semblaient correspondre au plus près à ce que nous pressentions comme exemplaire des relations qui se nouent dans certains cas favorables entre acteurs politiques, acteurs sociaux et habitants de squat ou d'habitat de fortune, le but étant de mettre l'observation au service d'une connaissance systémique transmissible.

DES CONFIGURATIONS PARTICULIÈRES, DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

Nous nous sommes appliqués à rencontrer aussi largement que possible les principaux acteurs impliqués dans chacune des expérimentations retenus. Ces rencontres ont donné lieu à des entretiens semi-directifs longs (une heure minimum), individuels ou collectifs, enregistrés et retranscrits avant analyse qualitative. La méthode est bien sûr particulièrement lourde, mais elle nous a semblé être la moins inductive et la mieux adaptée à nos objectifs pédagogiques.

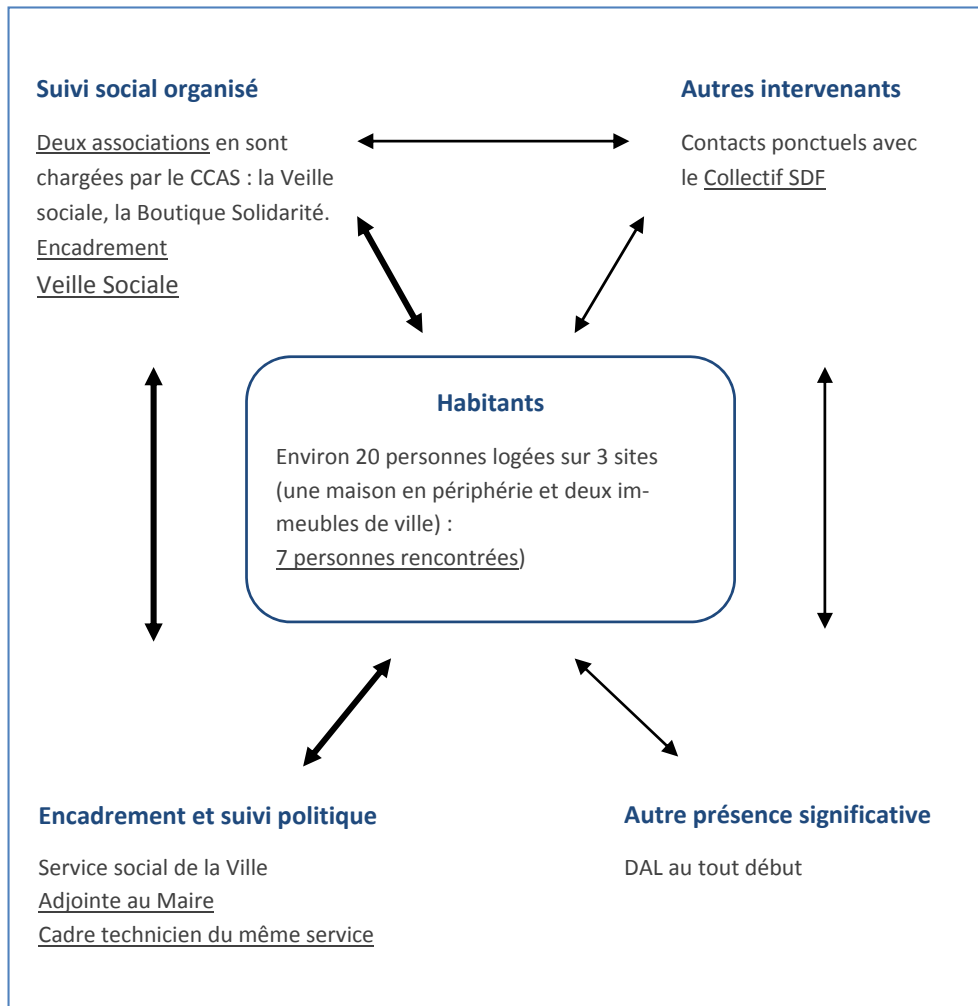
Le bref descriptif ci-dessous tiendra non seulement lieu d'inventaire du corpus d'entretiens que nous avons réuni, mais aussi de première approche descriptive de chacun des sites.

Nous évoquons ici la situation des différents sites au moment de l'élaboration du projet (2011). On verra notamment que la situation du groupe de La Hacienda (comme d'autres) a fortement évolué depuis, suite au déménagement du collectif dans un cadre d'habitat très différent de celui qui leur avait été initialement accordé, et au suicide de son leader au début 2012.

(Nous soulignons les acteurs et équipes que nous avons interviewés en évoquant les différents sites. Les flèches indiquent l'intensité des relations entre catégories d'acteurs).

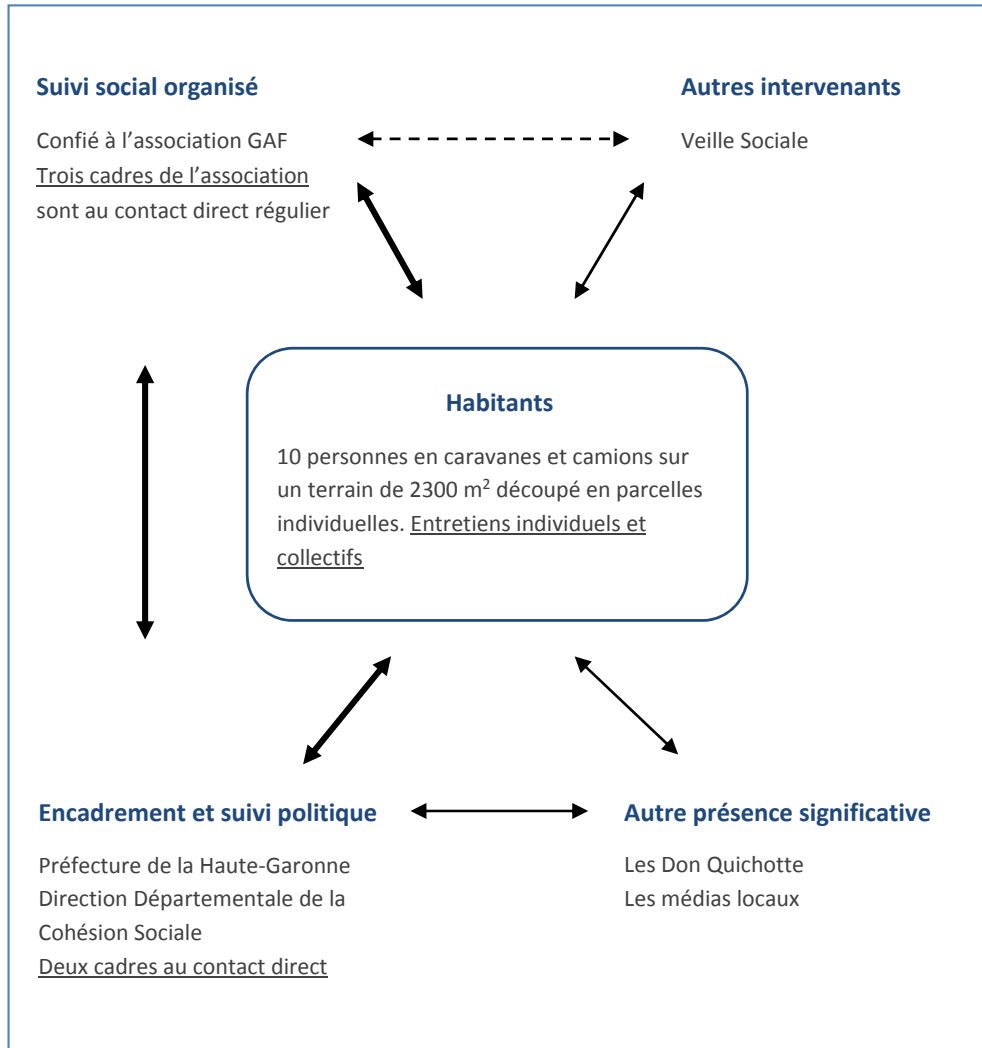
LES SUITES DU CAMPMENT DIT DU RAISIN

Situation considérée : après fermeture définitive du « campement du Raisin », 20 personnes environ accèdent à de l'habitat collectif, selon un protocole contrôlé par la Mairie de Toulouse. C'est cette phase qui est prise en compte. Toujours d'actualité, elle dure à ce jour depuis 3 ans.



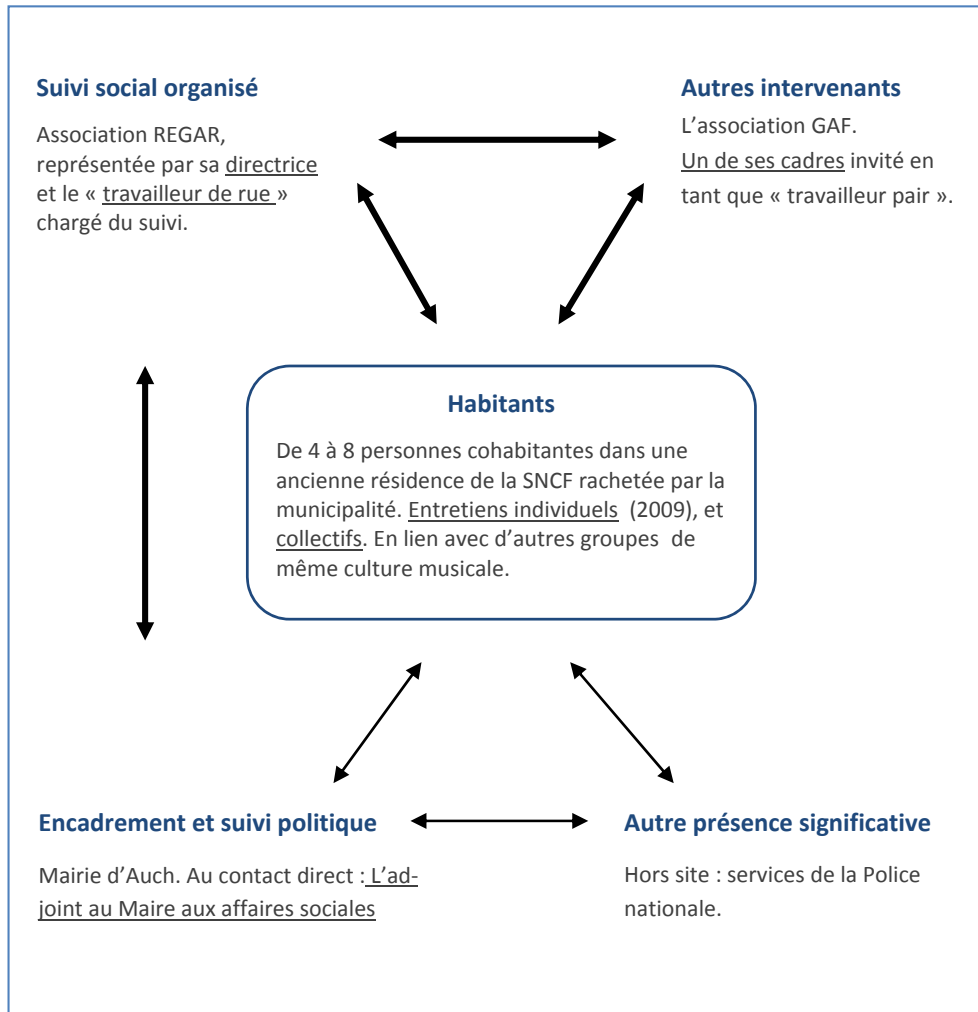
SITE D'HABITAT DE FORTUNE DU TERRAIN DE SAINT MARTIN

Situation considérée : situation inchangée depuis l'installation de la plupart des membres du groupe en septembre 2011.



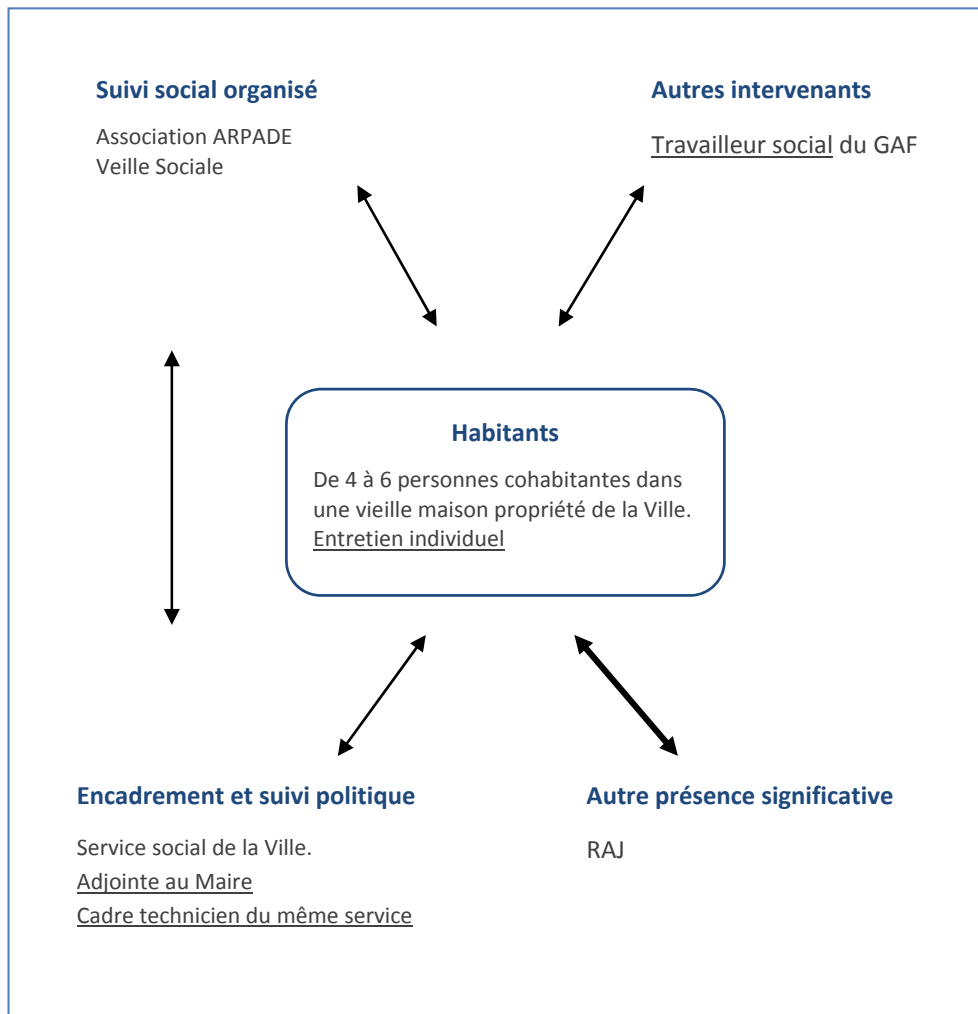
LA BARRAKA A AUCH

Situation considérée : inchangée depuis l'attribution de la maison par la Mairie d'Auch en 2008, la création de l'association sous le même intitulé et convention avec la Mairie.



LA HACIENDA A TOULOUSE

***Situation considérée :** avant déménagement du groupe dans une seconde maison en lointaine périphérie de la ville, alors qu'ils étaient installés dans une maison inoccupée des faubourgs sud de la ville.*



CHAPITRE 1.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DES « SITES » ET DYNAMIQUES ÉTUDIÉES

À AUCH

■ La dynamique de la « Barraka »

Auch est une ville « moyenne » de 22000 habitants et de faible densité de population, où les phénomènes liés au sans-abrisme se font rapidement très visibles. La question de l' « errance des jeunes » s'est imposée dans la ville et plus largement dans le département dès le début des années 2000. Les associations, les pouvoirs publics locaux et les instances de l'État ont alors attiré l'attention sur ce que la plupart des acteurs considèrent alors comme « un phénomène nouveau » de concentration de jeunes sans logis ou en grande précarité de logement. La municipalité s'est engagée dès ce moment dans l'animation d'un « réseau errance », instance de concertation et de définition des besoins réunissant largement les acteurs sociaux concernés. La DDASS est également mobilisée et a sensibilisée la DRASS dès 2003, cette dernière engageant des crédits d'État avec plusieurs objectifs :

- De réunir les données disponibles sur le phénomène et de mettre à disposition des moyens supplémentaires pour un diagnostic partagé. La DRASS confie alors à l'ORSMIP et à FNARS Midi-Pyrénées la mission de réaliser une étude sur « l'errance des jeunes » lancée au titre de l'exercice 2004. Ce travail confirmera notamment l'importance de phénomènes de concentration de jeunes très précarisés, phénomènes qui ne pouvaient pas se résumer à la mobilité des jeunes « traveller's », ni aux déplacements induits par le travail saisonnier, ni à la précarisation sur place des jeunes auscitains.
- D'apporter une aide technique à l'animation du « réseau projet Errance », mission confiée à l'instance régionale de la FNARS.

Parmi les « stigmatés » les plus souvent évoqués, y compris dans la presse locale : un « gros » squat dans une ancienne discothèque désaffectée, des regroupements quotidiens en bord de rivière, qui font l'objet de fréquentes interventions de la police nationale, la « manche » au cœur touristique de la cité... La dynamique locale converge dès 2004 dans un sens du recrutement d'un professionnel⁹, notamment chargé de réaliser un « travail de rue », au contact direct des « groupes » de personnes sans abri.

Un arrêté d'expulsion des squatteurs est prononcé en fin 2005, et le « travail de rue », présenté comme nouveau mode de médiation et d'intervention sociale dans le suivi des personnes à titre collectif, va dès lors prendre toute son importance. D'autres occupations de squats font suite à partir de 2006 à la première évacuation... ces dernières vont conduire à leur tour à de nouvelles expulsions... Mais entre-temps, le contact s'est établi entre représentants de la municipalité, le travail social et un groupe de jeunes sans logis représentatif de la mouvance « punk », groupes informels qui s'avèrent durablement implantés dans la ville.

Le groupe revendique plus fortement le droit à habiter et à développer des projets culturels ; la municipalité s'est engagée à disposition une maison inhabitée, ancien local de la SNCF dont l'occupation n'implique pas de forts risques de tensions de voisinage ; le travail de rue est plus que jamais sollicité pour suivre ce collectif de nouveaux habitants, ainsi que l'ensemble des personnes qui gravitent autour. L'intervention sociale se diversifie alors sensiblement, en alliant suivi collectif des habitants autogérés de La Barraka et traitement au cas

⁹ Embauché par la principale association de travail social de la ville.

par cas de situations individuelles qui « échappaient » jusque-là à l'offre de réinsertion sociale. Différentes formes d'accompagnement social se développent y compris « vers et dans le logement »¹⁰ individuel.

À TOULOUSE

On reviendra plus bas sur le contexte général urbain et politique, mais on notera tout de suite une composante importante qui caractérise à la fois le contexte métropolitain et les trois « sites » étudiés :

Toulouse une grande commune, du moins par sa superficie, qui rivalise avec celle de Paris, alors qu'elle compte à peine plus de 440 000 habitants recensés en 2009. Les répartitions d'espaces entre hyper centre, faubourgs très proches et périphéries moins urbanisées méritent d'être considérées en matière d'accès au logement. Mais aussi en matière de traitement politique de la question SDF. Les exemples que nous avons étudiés montreront notamment que les alternatives d'habitat pour les personnes sans logis se situent paradoxalement moins souvent « en ville » que dans la ceinture périphérique, sans quitter pour autant le territoire communal... Externaliser les « problèmes » liés au sans-abrisme vers les confins communaux est d'autant plus une tentation récurrente pour les pouvoirs publics que les ressources spatiales sont diverses, et que l'hyper centre est particulièrement soumis à l'action publique et privée de restructuration urbaine, à la fermeture des accès, au traitement de l'espace public en **prévention situationnelle**¹¹...

Ce propos est notre fil rouge de présentation des sites, comme il l'a été pour la situation auscitaine.

■ La dynamique du « Raisin »

La chronique du « campement du canal du Midi » doit assez peu à celle du campement du Canal Saint Martin, sinon que le mouvement initié à Paris par les Don Quichotte a donné l'exemple et suggéré aux premiers habitants des rives du canal du Midi, dans sa partie traversante du centre-ville, de se faire campeurs. Le processus doit par contre beaucoup plus à la politique d'expulsion des squatteurs autogérés engagée au niveau national et relayée localement par l'ancienne municipalité de Toulouse¹² avant les élections municipales de 2008. La multiplication des fermetures de squat a provoqué quelques protestations¹³, mais elle a surtout laissé bien des personnes sans logis « à la rue », en mal d'organisation et en quête d'habitat dans une ville devenue de plus en plus inaccessible pour eux.

¹⁰ Allusion aux formules de VDL, initiées au niveau national, dont le bilan en termes d'accompagnement « dans le logement » reste encore très mitigé à ce jour (voir notamment les rapports récents de la Fondation Abbé Pierre).

¹¹ Ensemble de techniques d'aménagement de l'espace urbain sur lesquelles nous reviendrons plus loin longuement, qui constituent un champ de l'urbanisme moderne, consacré à réduire les « risques » liés au sans-abrisme, au nomadisme et autres désordres urbains, en multipliant les obstacles physiques au stationnement, à l'occupation collective des espaces publics, à l'immobilité...

¹² Rappelons que « *Les élections municipales de 2008 à Toulouse voient une victoire historique de la gauche qui remporte une mairie qui lui échappait depuis 37 ans.* » Internet.

¹³ Voir par exemple La Dépêche du Midi du 27 octobre 2006 : « Manifestation. Les SDF sur les barricades ». Internet.

Le « campement du canal » n'est pas le résultat d'une démarche concertée. Il naît en plein cœur de la ville, face à la Gare Matabiau, depuis toujours lieu de référence, de ressource et de rencontre pour une bonne part des SDF, « résidents notoires » de la ville comme personnes de passage¹⁴. Il émerge petitement, de l'initiative de deux personnes habituées des lieux, anciens squatteurs expérimentés, qui vont les premiers décider de planter une tente sur la berge du canal au printemps 2007. D'autres viendront progressivement les rejoindre, d'abord parmi les proches immédiats, également habitués des lieux, puis par effet d'entraînement, parmi différentes composantes de l'univers des personnes « de la rue », y compris des Roms, des immigrants récents en situation régulière ou non...

Au début de l'année 2008, au plus fort de la campagne des municipales, le « village » de tentes a pris des proportions considérables, et inquiétantes à bien des titres pour les riverains, les commerçants... : plus de 20 tentes, plusieurs dizaines d'habitants permanents, et un phénomène qui attire de plus en plus de passagers et de curieux. Les premiers campeurs se voyaient eux-mêmes condamnés à être expulsés à court terme... Les élections municipales interviennent un an après les débuts du « campement », marquées par un basculement de majorité. La nouvelle équipe municipale n'intervient vraiment qu'au début du mois d'août 2008, à la suite d'un fait-divers dramatique et fortement médiatisé : le meurtre d'une jeune femme précipitée dans le canal. Le crime n'implique pas les habitants sous tente, mais l'amalgame est vite fait. Au début du mois de septembre, la Mairie parle d'expulsion, mais engage parallèlement un processus sur lequel nous reviendrons longuement, de consultation des campeurs et de médiateurs, avant de proposer un terrain semi viabilisé, situé « chemin du Raisin », à 10 mn de marche de la gare, terrain vague jusque-là destiné au seul stationnement des camions de l'ébouage municipal. Les tractations conduiront la Mairie à aménager une partie du terrain en le clôturant, en installant des ALGECO, des sanitaires, des emplacements pour un nombre limité de tentes. Le campement « sauvage » du canal devient alors le campement régulé et autogéré « du Raisin », du moins pour une partie des campeurs des origines, mis en demeure de faire la preuve de leurs capacités d'autorégulation.

Le groupe d'une trentaine de personnes s'engage alors dans une négociation qui mobilise, outre les habitants représentés :

- les instances de la Ville,
- la médiation associative,
- des travailleurs sociaux de la Veille Sociale (Équipe Mobile Sociale et de Santé) et de l'accueil de jour de la Boutique Solidarité, convoqués sur le site alors qu'ils n'avaient jusque-là que peu de prise sur ses habitants.

L'objectif est dès ce moment de prendre le temps de rechercher des solutions de « logement » au sens large, de solutions collectives, et au sens plus restreint d'accès individuel à du logement urbain normé.

Les habitants du Raisin passeront encore un an sur le terrain clôturé qui leur a été alloué, puis une vingtaine d'entre-deux se verront proposer une installation collective dans trois bâtiments propriété de la Ville, deux dans le même quartier, dans des locaux promis à la

¹⁴ La proximité immédiate du Canal du Midi et de la gare centrale de Toulouse, dans les faubourgs du XIX^{ème} siècle, a fait du secteur urbain adjacent l'ensemble des quartiers « portuaires » de la ville.

démolition, un en périphérie lointaine dans une maison frappée d'alignement pour aménagements routiers.

Que ce soit du point de vue des nouveaux habitants ou de celui de la maîtrise d'œuvre municipale, l'expérience ne se donne pas vocation à durer. Elle n'en est pas pour autant soumise à des échéances et à des exigences très strictes. Les habitants des trois sites continuent à entretenir des liens plus ou moins étroits, mais on notera tout de suite, avant d'y revenir que l'entité collective qui a émergé de la dynamique du « Raisin » n'a jamais trouvé à se constituer sous une forme associative quelconque, malgré près de cinq ans de cohabitation. Notre démarche intervient trois ans après l'ouverture des premières « maisons », mais aussi trois à quatre ans après les premiers contacts entre les habitants et notre collectif de recherche¹⁵.

À ce jour, les bâtiments vétustes du centre-ville sont en fin de vie. L'un d'entre eux menace même d'effondrement... Et les deux seront touchés à brève échéance par le projet de réaménagement du quartier de la gare programmé autour de la nouvelle ligne de TGV. La maison mise à disposition en périphérie de la commune est moins menacée, mais se pose la question de l'avenir de l'ensemble, soit en termes de continuité de la dynamique du « Raisin », soit en termes de reclassement individuel progressif des membres du collectif... au risque que sa mémoire s'efface très rapidement.

■ Le « terrain de St Martin »

(Présentation en partie empruntée au « bilan 2011 du Terrain de Saint Martin du Touch », rédigé par le collectif des habitants. Publication 2012. DDJSCS)

Depuis 2005 environ, un groupe d'une dizaine de personnes s'était progressivement constitué sur un bout de terrain situé sous le pont du périphérique toulousain () en bord de Garonne, sur l'île du Ramier. Le site de l'île du Ramier, une des dernières « zones grises »¹⁶ de la ville à proximité du centre, offrait depuis longtemps des alternatives d'habitat pour les SDF : elle fut un lieu d'habitat sous tente avant les arrêtés municipaux « anti-camping » intervenus en 2006. Par la suite, différentes composantes des « populations » du sans-abrisme y avaient successivement trouvé des opportunités pour y établir des habitats de fortune. Les municipalités avaient entériné la chose : c'est sur l'île du Ramier qu'elles ont installé et maintenu « l'espace social du Grand Ramier » avec son restaurant social, des douches, un service de domiciliation, un service de colis alimentaires... C'est aussi sur ces lieux que s'étaient mis en place le service de petits déjeuners du Pulsator, initié par les membres associatifs du « collectif SDF », en grande partie autogéré par les habitants « précaires » du site, en faisant souvent appel à des formules de chantiers d'insertion...

¹⁵ Voir les deux rapports ORSMIP consacrés à « la parole des personnes sans logis ».

¹⁶ Pour le sens, voir par exemple le site « gazette-santé-social » : Entretien avec Patrick Doutréigne (Fondation Abbé Pierre) daté du 18/02/2011 et titré : « Les ménages les plus vulnérables n'ont pas d'autres solutions que de recourir à la zone grise du logement ». Extrait : « Les zones grises sont toutes les formes de logement qui n'en sont pas ou qui ne permettent pas une occupation durable et personnelle du logement ? Ceux qui ne peuvent bénéficier d'un accueil dans une structure d'hébergement, ni accéder à un logement sont amenés à recourir des abris de fortune, à squatter des logements vides, à occuper des locaux impropres à l'habitation, à être hébergé durablement chez des tiers ou vivre à l'année en camping, voire dans des camions, des voitures... Ce qui est très inquiétant, c'est que ces formes d'habitat de fortune s'installent dans des interstices urbains. Elles constituent des amortisseurs de crise, informels mais surtout silencieux et indolores en termes de dépenses publiques. Mais elles sont terribles pour les personnes concernées »

Mais il faut sans doute commencer de parler du temps de la « zone grise » au passé : les projets urbanistiques actuels, relayés par les médias locaux, situent l'île du Ramier comme future « zone verte » emblématique de la ville. Quelques travaux ont déjà été engagés, mais le plus gros est à venir, programmé à partir du début de l'année 2013.

Au regard de découpages parcellaires qui préfiguraient les travaux évoqués, la parcelle considérée figurait sous l'appellation de « camp n°7 »¹⁷. Ceux qui y vivaient s'y étaient installés avec leurs chiens dans des « camions » ou des caravanes qui avaient le plus souvent, au fil du temps, largement outrepassé les critères de la vétusté comme ceux de l'administration des véhicules. Ils étaient là dans un secteur non constructible, considéré comme à fort risque de crues subites¹⁸. Ils n'étaient donc pas dans des rapports de voisinage immédiat, qui auraient pu tourner à l'affrontement... Au cours de 5 ans de vie de voisinage, nombre des habitants du « Camp 7 » avaient trouvé à s'inscrire sur place dans l'action bénévole ou comme salariés contractualisés...

C'est dans ce contexte que le 8 août 2010, la Préfecture décidait brusquement d'expulser tous les habitants » de fortune » des « camps » de l'île du Ramier, en leur enjoignant de quitter les lieux dans un délai très court. Le groupe du Camp n°7 furent les seuls à tenter de se défendre devant le tribunal administratif, à faire appel aux médias, avec le soutien du « collectif SDF », en revendiquant un droit de vivre de façon alternative... Qui ne fut pas entendu puisque le tribunal confirmait dès la fin du mois la procédure d'expulsion avec recours aux forces de l'ordre dans les 8 jours. Mais les quelques semaines auront permis de mobiliser enfin les services de l'État pour tenter d'anticiper au dernier moment une « solution » alternative. Ils la trouveront sur une petite pointe de terrain délaissé de 2 300 m², en bordure d'autoroute, située sous le couloir d'atterrissage de l'aéroport Toulouse-Blagnac, aux confins extrême de la commune de Toulouse, sur le territoire de l'ancien village de Saint Martin du Touch. C'est aux services de la Mairie de Toulouse qu'il sera fait appel le jour fixé pour l'expulsion qu'il sera fait appel, services de la fourrière et police municipale, afin d'assurer le transport des habitants et de leur matériel sur le nouveau « terrain ».

Le « montage » initial est des plus rudimentaires : l'État, via la DDCS met le terrain à disposition et assure la légitimité de ses nouveaux occupants, et il est confié à l'association GAF la charge de l'accompagnement collectif. Ce n'est que dans un second temps que seront drainés quelques menus crédits, notamment pour clôturer le terrain, et l'isoler ainsi de son environnement urbain, limiter la nuisance des chiens, permettre à chacun des habitants de s'installer sur un espace propre (autres clôtures), disposer de douches et d'un compteur électrique individuel, pouvoir disposer du bâtiment préexistant comme espace commun digne... Lors du transfert les membres du groupe parlaient eux-mêmes de « bouleversement », de non-respect de leur droit. Depuis, leurs propos ont évolué et tendent à décrire plutôt l'espace du « terrain », qu'il n'est plus question de qualifier de « camp », comme représentant « un nouveau chez nous », qui a permis de se « stabiliser » dans une relative sécurité... Nous entrerons par la suite dans les détails du rôle de médiation du GAF, dans ceux des modes de l'accompagnement social mis en place, dans ceux de l'évolution du groupe. On notera simplement que les intervenants sociaux du GAF (3) s'accordent aujourd'hui à considérer

¹⁷ Ce qui signifie qu'il existait en un temps au moins 6 autres camps répertoriés par les services de l'urbanisme.

¹⁸ Réserves qui n'ont pas fait obstacle à la construction et à l'ouverture récente du Casino Barrière, qui multiplie les animations, destiné à un public très large de joueurs et de spectateurs...

que l'expérience du terrain « ça roule », que les agents de l'État chargé du suivi administratif se satisfont de constater que le voisinage ne s'est pas mobilisé à contre (« on n'a pas de retours » - « on n'en entend pas parler », et que les habitants leur apparaissent plutôt « apaisés »...

■ Le squat normalisé de La Hacienda

L'expérience de La Hacienda est née d'un petit groupe de jeunes sans logis qui avait trouvé antérieurement à habiter dans un squat du centre-ville qui a été ravagé par un incendie. Le groupe a tout perdu dans les flammes, il s'est alors adressé à la Mairie de Toulouse, qui a d'abord relogé le groupe dans des bungalows sur l'île du Ramier, puis en est venue assez rapidement à mettre à sa disposition une maison vétuste située au sud de la ville, dans un quartier populaire de faubourg. Le groupe est dès l'abord fortement structuré, et même hiérarchisé autour de son leader, « accompagnant en autogestion » et futur président de l'association qui s'est fondée il y a deux ans sous le nom de Art'troqueurs, avec un bureau représentatif du groupe mais très ouvert en termes de recherche de partenariat.

Le « projet » initial n'est pas seulement d'habiter ensemble. Il se dit élaboré « pour les moins de 25 ans » qui ont envie de « se bouger », de développer de l'activité en interne et/ou d'accéder à un travail salarié. Le projet est donc clairement orienté vers l'insertion ; il mobilise au départ sept personnes. Le groupe s'engage dans différentes activités de « *travail sur de vieux meubles, rotin, vélos, tut ce qui était plantes* », notamment aromatiques. Cette première expérience va durer à peine plus d'un an, mais « tout un réseau () s'était créé de personnes qui venaient acheter des plantes », mais aussi, conformément la dénomination, troquer des produits ou des services contre des denrées de première nécessité. « *L'autogestion () était facile à faire parce qu'on était en centre-ville, en proximité avec les commerçants, les voisins, un réseau qui a permis de créer pas mal de choses dans l'inclusion des personnes* ».

Mais la maison est fermée lorsque se profile le gros chantier du nouveau tramway Garonne. La Mairie propose une autre maison, située de l'autre côté du fleuve, à peu de distance du site premier. Mais celle-ci, déjà occupée, s'avère inaccessible, et elle est rapidement vandalisée.

À la rentrée 2011, la Mairie propose un autre lieu, mais très éloigné du centre-ville, dans un secteur parmi les moins urbanisés de la commune. Le groupe accepte, d'autant que ses leaders trouvent leur compte dans la mise à distance des lieux d'approvisionnement et de consommation de toxiques, mais il devient vite évident que le projet originel, à forte implication urbaine, est fortement remis en cause. Le groupe y perd en reconnaissance informelle, sans gagner en reconnaissance institutionnelle. Le groupe fait appel à subventions, et cherche à faire salarier ses membres « référents », sans succès.

Le projet est alors recentré vers des formes plus classiques du travail de réinsertion en visant surtout l'accès au travail salarié. Les porteurs du projet se donnent des règles de participation financière qui demandent un minimum de 20 € mensuels aux jeunes sans aucune ressource, et jusqu'à 15% du salaire pour ceux qui ont du travail. Mais « *Quand ils se sont retrouvés là-bas, petit à petit ça été le clash* », du moins en partie.

Le leader du groupe est alors retrouvé pendu au lendemain du 1er janvier 2012... Le drame marque évidemment une nouvelle rupture.

Son ex compagne a depuis repris la présidence de l'association. Elle n'habite pas sur le lieu (« je suis le lien extérieur ») mais intervient assidument en s'appuyant sur un ou plusieurs « référents » au sein du groupe de cohabitants. Dans un paysage toujours marqué par le manque de soutiens partenariaux, l'association a établi des liens privilégiés avec le RAJ (Relais Accompagnement Jeunes – Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes) qui oriente des jeunes vers l'association et traite avec elle des situations individuelles. L'Équipe Mobile Sociale apparaît ponctuellement au contact. Un travailleur social du GAF intervient régulièrement. Mais le lien entre acteurs politiques, intervenants sociaux, médiateurs et membres du groupe apparaît ténu. Les services de la Mairie ont récemment repris le contact (09-2012) après une période transitoire de flottement.

L'enjeu principal renvoie à la teneur du projet originel, ou plutôt à la reconnaissance qu'il peut espérer gagner en matière d'insertion des 18-25 ans. L'objectif reste toujours de participer à « *responsabiliser les gens* », jeunes SDF en quête de responsabilisation, en tablant sur la dynamique de l'habiter ensemble. Mais les porteurs du projet n'étant pas professionnalisés, et l'association se cherche un statut dans une approche qui allie collectif autogéré et gouvernance associative. Une position intermédiaire qui souffre encore de sa faible visibilité alors que les ses acteurs ont le sentiment d'avoir acquis un savoir-faire aujourd'hui indéniable.

LE CONTEXTE URBAIN ET POLITIQUE D'ENSEMBLE

Quelques considérations en guise d'introduction aux chapitres suivants

Nous avons attiré l'attention plus haut sur le fait que les quatre expériences étudiées s'inscrivent dans des cadres spacieux irréductibles. À Auch, il faut se représenter l'espace de la commune, vaste mais peu peuplée, sinon dans son « écusson archéologique » d'ancien oppidum¹⁹, pour se faire quelque idée de ce qu'ont pu être les formes de régulation de la question des « jeunes errants ». Il faudra aussi considérer, nous y reviendrons, que les jeunes « SDF » considérés sont très attachés à l'espace de la ville d'Auch. On a trop souvent tendance à penser le sans-abrisme comme un phénomène concentré sur les villes métropoles. On a là des personnes qui, se revendiquant d'une culture de rupture d'inspiration punk, ont fait le choix d'habiter dans une petite ville à fort ancrage rural. À Toulouse, quelles que soient les formes initiales d'inscription urbaine des habitants sans titre, et leurs aspirations déclarées, on aura entrevu que quelques rares tentatives de prise en compte de la situation des personnes dans leur dimension collective débouchent le plus souvent sur un déplacement vers les confins urbains. Il est un peu présomptueux de tirer des enseignements sociétaux des quatre « sites » étudiés, mais quand même : dans le passé, la ville a évolué dans un sens d'externalisation d'une partie de ses « vagabonds », un peu comme les « fors bans » des temps anciens. Dans un passé plus récent, les tziganes, les gens du voyage, comme tous les « marginaux » qui n'ont pas souhaité s'inscrire dans le moule de l'habiter en « ménage » se sont vus ainsi exilés hors des centres urbains. Aujourd'hui la « question SDF », comme celle des Roms par exemple, ou celle des « voyageurs », s'inscrit dans cette

19 La « ville haute », où se concentrent l'essentiel des commerces, et des touristes, dans laquelle les jeunes punks du groupe de La Barraka ne sont pas nécessairement les bienvenus.

même tendance. L'exemple du squat de la Hacienda est assez significatif : un petit groupe d'« alternatifs » du centre-ville avait bien commencé à faire la preuve de sa capacité d'inclusion dans les liens de voisinage, mais il a été rattrapé par le chantier de la nouvelle ligne de tramway, la maison dans laquelle les pouvoirs publics leur avait accordé le droit d'habiter a été fermée, et ils ont dû « accepter » d'aller s'installer dans les confins ruraux de la commune, à près d'une heure de transports en commun du centre-ville, dans un tout autre contexte de « voisinage ». L'exemple auscitain n'est pas si différent : les édiles de la ville ont longtemps toléré, et encore aujourd'hui, que certains SDF se retrouvent la nuit sur un terrain non viabilisé aux limites sud de la ville, hors de tout contact de voisinage. Le groupe de « La Barraka » s'est suffisamment accroché à ses aspirations à habiter « en ville » pour se voir enfin reconnaître un certain droit de cité pas trop loin du centre, mais dans la « ville basse », sur une parcelle délaissée de la SNCF. Les initiateurs du campement du Canal, experts en l'ouverture de squats urbains transitoires dans l'hyper urbain, ont pour la plupart d'entre eux trouvé place à habiter collectivement, mais un quart d'entre eux a dû « accepter » de se voir renvoyé sur un délaissé de nouvelle rocade urbaine... Quant aux anciens habitants de l'île du Ramier, la plupart se sont vus délocalisés hors la ville. La dizaine d'entre eux qui a tenté de faire valoir un droit d'habiter à titre collectif ont dû « accepter » de se voir renvoyés sur un terrain vague particulièrement exposé aux nuisances de la circulation.²⁰

Ceci pour mieux restituer le propos de ce rapport d'étude dans une perspective de formation. Il faudra porter une attention particulière à la question du **droit de cité** des habitants sans titre, un droit bien souvent ignoré. Il ne faut pas voir un quelconque angélisme derrière le choix des « objets » étudiés. Tout juste l'intention de bien situer ce que le travail social « classique » ne s'autorise pas souvent, et n'est pas autorisé, à considérer. La question de l'habiter SDF (alternatif ou pas) demande aux acteurs qui s'en sentent investis de considérer **la dimension spatiale** et ses formes d'inscription locale. Faut-il ajouter que le travail social devrait s'intéresser un peu plus à cette dimension ?

Parce que l'intermédiation spatiale renvoie directement à la dimension politique. Dès les années 80/90, les politiques du sans-abrisme ont privilégié le traitement « d'urgence » de la situation des personnes SDF « chroniques ». En fait, ces politiques ont ouvert des espaces d'assistance de nuit qui ne laissent guère de place à une quelconque perspective d'habiter. Les seules temporalités longues dans lesquelles les personnes « sans chez soi » pouvaient éventuellement s'inscrire restaient, et restent encore largement celles de la réinsertion sociale et professionnelle, dont une part croissante des « grands précaires » se sont exclus eux-mêmes ou se sont trouvés exclus.²¹

Autre domaine de réflexion dans la continuité de ce qui précède : à considérer le contexte de la politique nationale de la dernière décennie, l'ambiance dominante a été celle de l'éradication autoritaire des squats urbains, relayée localement avec plus ou moins de zèle par les instances préfectorales et par les municipalités, et plus ou moins médiatisée.

²⁰ Nous avons tous en tête ce genre d'image, comme celle de la principale aire « d'accueil » des « gens du voyage » de la ville de Saint-Gaudens, sur un terrain enclavé entre l'usine de production de pâte à papier, le centre de retraitement des eaux usées de la ville et celui de la commune limitrophe, la voie ferrée, et une rocade urbaine récemment ouverte.

²¹ Ce propos s'inspire des conclusions pessimistes du rapport Etienne Pinte. Référence internet.

Notre courte présentation des « sites » d'étude a essayé de montrer qu'à Toulouse :

- Le « Campement du Canal », devenu « Campement du Raisin », est un pur produit de ces politiques à très courte vue. Des personnes auto organisées en tant qu'habitants sans titre de locaux inhabités, de façon assez discrète, ont dû en venir à s'installer sous tente et à se donner en spectacle au plein cœur de la ville. Avec toutes les nuisances qu'il en a résulté.
- La décision préfectorale d'évacuation des squatters sur terrain nu de l'île du Ramier est à l'origine du terrain de Saint Martin, mais on a vu dans quelle précipitation le transfert s'est fait pour la dizaine d'habitants du « Camps 7 ». Tous les autres sont partis « ailleurs ».

À Auch, où tout est beaucoup plus lisible et visible, la toute petite guerre très caractéristique de la question des squats a duré plusieurs années avant l'ouverture régulée de La Barraka : décision de justice du squat de l'ancien hôtel. Très peu de temps après, la municipalité s'avise qu'un autre squat s'est ouvert. Nouvelle évacuation. Un autre est encore ouvert. Nouvelles évacuations successives. Nouvelles occupations, une série qui en arrive en dernier lieu dans un bâtiment qui menace ruine à quelques pas de la cathédrale. Drapeau « de pirates » planté sur la façade. La municipalité est un peu gênée : « *je m'en souviens très bien. Ils avaient mis un grand drapeau de pirates. Et je leur avais dit, mais il faut enlever ça, et c'était depuis le mois de janvier qu'ils avaient mis ça, et plus je leur disais, et plus il grandissait le drapeau !* », dit l'adjoint au maire. Les voisins commencent à se manifester. Surtout lorsque les « pirates » se mettent en tête de réparer un camion en pleine nuit à grand renfort de bruits d'outils métalliques. Ainsi est née La Barraka. Il fallait bien trouver une solution pour arrêter le petit jeu...

Les politiques d'évacuation des squats sont toutes contraintes dans ces contradictions. Tout en faisant peser de lourdes menaces sur les personnes et les groupes d'habitants sans titre qui disent généralement chercher à se « stabiliser »²². Les postures idéologiques qui s'inscrivent dans la très longue histoire de l'expulsion tournent à vide. Aucune action politique ne peut penser occulter le phénomène SDF en tentant de la nier.

Notre démarche s'inscrit dans la continuité d'un rapport paru en 1999 et intitulé « squats et habitat de fortune »²³, dont le positionnement a connu une éclipse de près de 15 ans. Le propos de ce travail de 1998, et du document qui en a découlé, n'était pas inaudible. Il disait simplement que, la situation de déficit de logement étant ce qu'elle est dans la société française, situation qui s'est encore aggravée depuis cette date, il serait bon de considérer les situations de squats et de « **zones grises** » comme objet à part entière de l'action sociale. Lorsque les politiques d'expulsion des squats participent à distendre le lien entre habitants sans titre, acteurs politiques, acteurs sociaux et médico-sociaux, c'est ce lien que nous nous proposons d'explorer autour des quatre situations étudiées.

²² Voir notamment le bilan 2011 du terrain de Saint Martin.

²³ « Squats et habitat de fortune ». Direction de l'action sociale. Ministère de l'emploi et de la solidarité. CNAPD. 1999.

CHAPITRE 2.

CONFIGURATIONS D'INTERVENTIONS – POSITIONNEMENTS D'ACTEURS

Le projet se proposait d'attirer l'attention sur différentes expériences d'actualité qui défrayaient la chronique depuis quelques temps, tout en s'inspirant de travaux antérieurs qui s'étaient intéressés à des dynamiques collectives plus anciennes présentant à divers titre une dimension d'« autogestion ». Nous pensons moins aux quelques formes de squat ou de squat « sans gouvernance » que nos investigations des années 1990-2000 nous avaient amenées à rendre visite²⁴, formes d'habitat autogérées, mais hors de tout suivi social et politique, mais à un ensemble beaucoup plus significatif de formules datant des premiers temps de prise de conscience du potentiel de l'habiter collectivement, expériences plus ou moins transitoires, suscitées par exemple par une association ou des instances inter associatives, une quasi institution comme le PACT-ARIM, en lien plus ou moins étroit avec des habitants sans titre, et aussi, sous différentes formes et à différents moments, avec les pouvoirs publics. L'exemple toulousain le plus significatif, parce que ses racines sont anciennes et que ses principes restent d'actualité est celui qui a de la dynamique de **création du Groupe Amitié Fraternité et de la formule d'Habitat Différent**.

Le point commun de ces formules fut de faire appel à différents niveaux et à différents moments, à différentes catégories d'intervenants : travailleurs sociaux d'origine institutionnelle, caritative ou militante, sans qu'il soit toujours facile de dessiner les lignes de frontières entre les uns et les autres ; acteurs politiques, élus ou techniciens ; « groupes » ou ensembles plus ou moins homogènes d'habitants en un ou plusieurs lieux partagés.

L'objectif de cette partie étant d'entrer dans le détail des situations et postures de ces trois catégories d'acteurs, les trois catégories évoquées, déjà assez floues, apparaîtront très réductrices. Nous serons notamment amenés à considérer la place, le rôle et la posture de certains acteurs intermédiaires :

- Les « technico-politiques » : agents fonctionnaires territoriaux ou de l'État, qui jouent dans certains cas un rôle important auprès des habitants,
- Les « médiateurs pairs », acteurs intermédiaires mobilisés dans des configurations d'acteurs dont on aura vu dans la partie de présentation de la méthode qu'elles sont loin d'être uniformes. (*Voir méthodologie*)

Nos recherches antérieures constataient déjà que certains acteurs intermédiaires jouaient un rôle essentiel dans la genèse et l'animation des expériences considérées. Il faudra sans doute, plus encore que nous le faisons par le passé accorder une place importante aux figures et postures de « passeurs » et autres médiateurs. Depuis une vingtaine d'années, on a notamment vu s'imposer dans le débat de nouvelles figures empruntées aux modèles d'action nord-américains, qui font une place importante aux « travailleurs pairs », et autres « médiateurs de santé » qui sont caractérisés en tant que professionnels recrutés pour leur compétence acquise en tant qu'anciens sans-abris.

²⁴ Voir notamment : Clément S. & alii : « À la croisée de lieux et de chroniques. Les gens de la rue ». Op. cit.

1. PLACE ET RÔLE DES ACTEURS POLITIQUES ET AUTRES REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS

LE « DOUBLE VISAGE » DU POLITIQUE

Les contradictions, sinon les ambiguïtés, de l'action publique sont grandes face au sans-abrisme. Ce que les quatre sites étudiés ne manquent pas d'illustrer.

Ces dernières années, les instances préfectorales, sur commande politique, se sont le plus souvent situées sur le versant répressif (expulsions de squatters, actions anti-mendicité...). Les représentants de l'État ont pourtant continué à revendiquer leur compétence propre sur la question sociale du sans-abrisme, et plus largement sur les phénomènes et processus de précarisation/paupérisation. Le désengagement de l'État a été particulièrement sensible au tournant de la deuxième phase de décentralisation, lorsque les Départements se sont vu confier le traitement social des situations de « désinsertion » (RMI, puis RSA, actions d'insertion sociale et économique...). Mais le processus avait commencé bien avant, dès les années 80, lorsque la nouvelle question SDF comme celle des « nouveaux pauvres » se sont vues confiées pour l'essentiel à l'action caritative, plus largement au secteur associatif, sur un « terrain » où les services « de droit commun » se montraient de plus en plus dépassés. L'État planificateur de l'action sociale et répartiteur de moyens, s'est fait État « animateur »²⁵, avant de se réfugier de plus en plus dans ses fonctions régaliennes (Police, justice, sûreté de l'État, immigration...).

Les directions des Affaires Sanitaires et Sociales ont pour leur part longtemps préservé un rôle essentiel dans l'animation et le débat public autour des questions de la « grande précarité ». Le présent projet a été préfiguré en relation avec des prestataires de la DRASS Midi-Pyrénées, peu de temps avant les nouveaux découpages qui en ont résulté, en particulier pour les anciens « pôles sociaux » des ASS.

On a cependant entrevu qu'un de nos quatre « terrains » est dans les échanges consécutifs à l'expulsion des campeurs de l'île du Ramier, avec une forte implication de la Préfecture, et surtout de la DDJSCS. Les représentants de l'État qui se sont impliqués considèrent eux-mêmes que ce type d'expérience « pour l'instant c'est marginal ».

En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, l'action des Conseils Généraux est restée pour l'essentiel circonscrite dans l'accompagnement des personnes au cas par cas et à la contractualisation individuelle. Les services départementaux n'ont joué qu'un rôle anecdotique auprès des quatre expériences observées, sinon dans le suivi individuel de quelques personnes. Il faut bien entendre par là que la plupart des « habitants » considérés se situent hors ou en rupture de travail social individuel.

Cette nouvelle donne politique explique le repositionnement que les municipalités ont été amenées à opérer au détour des années 2000. La Mairie de Toulouse, pendant longtemps restée très en retrait, s'est vue engagée de façon plus significative dès la fin des années 90, au moment où l'État a fortement incité les collectivités municipales à participer à la mise en place des dispositifs de « veille sociale ». Elle devient gestionnaire directe, via le CCAS, de différents services qui relevaient jusque-là de la compétence d'État : le Pôle d'Accueil

²⁵ Voir notamment : Donzelot J., Estève P. « L'État animateur ». Ed. Esprit. 1994.

(PAIO), d'Information et d'Orientation, l'Équipe Mobile Sociale et de Santé (EMS), le plus grand Centre d'Hébergement d'Urgence de la ville (Antipoul)... C'est au début des années 2000 que la municipalité d'Auch commence à s'inquiéter de la visibilité urbaine de groupes de SDF qui occupent certains espaces publics et prend l'initiative de mettre en place le « Réseau Errance » auquel tous les partenaires sont invités à participer.

À partir de là, les instances locales les plus immédiatement et régulièrement concernées deviennent clairement **les municipalités** qui, quels que soient leurs orientations idéologiques et le contexte urbain d'inscription des sites d'habitat SDF, se trouvent toujours prises dans un réseau de contradictions qui ne sont guère favorables aux attitudes très tolérantes.

« La ville » est le principal espace de référence de cette problématique et il faut voir s'y profiler différents groupes qui font directement pression sur les élus locaux :

- **Les habitants en titre** au sens des riverains immédiats des espaces squattés, et **l'électorat** dans son ensemble, et au sens de l'opposition politique organisée, souvent prompts à monter en épingle les désagréments et incidents liés à la présence de SDF, à s'emparer de la question pour faire campagne ;
- Les **commerçants** et autres entrepreneurs, qu'ils résident ou non sur le territoire de la commune ;
- Les **usagers** de la ville, consommateurs réguliers ou plus occasionnels ;
- Les **médias** locaux, dont la production alterne le plus souvent les stéréotypes de la misère avec ceux de la « mendicité agressive », de « l'insécurité grandissante », de « la pollution visuelle »...

Plus largement, l'ensemble des composantes sociales qui contribuent à faire l'« opinion publique » locale alimentent un fonds de représentations sociales contradictoires du phénomène SDF, entre victimisation, responsabilisation et désignation des individus concernés. Mais il faut bien considérer que la tonalité générale des chroniques locales du sans abris reste le plus souvent dominée par les logiques et les pratiques de NIMBY²⁶. La plupart des acteurs « informels » s'accordent à considérer le sans abris comme un stigmaté de société, en particulier lorsque la misère des corps et la surmortalité des gens de la rue deviennent trop flagrantes, mais un stigmaté qui participe au marquage des espaces de voisinage et des espaces publics. Le risque lié à la dévalorisation de ces espaces justifie de s'accommoder ou d'inciter au développement de politiques d'éloignement, de harcèlement, d'effacement des SDF du paysage urbain.

Les marges de manœuvre des politiques municipales est des plus étroites. Elles n'ont guère intérêt à afficher des positions très tranchées, qui risqueraient de leur aliéner une partie des citoyens, ni dans un sens de trop grande indulgence, ni dans celui d'une répression affichée. La politique urbaine se définissant comme art de gouverner la ville, c'est souvent dans des attitudes plus ambivalentes qu'est construite à se situer l'action municipale, celles du « faire sans dire » et du « dire sans faire », dans le jeu complexe qui consiste à ménager tous les points de vue, fussent-ils radicalement opposés... C'est en ce sens que nous parlerons de « double visage » des politiques locales. Cette définition qui peut tout aussi bien s'appliquer aux politiques nationales, mais elle prend un sens particulier dans l'espace urbain de

²⁶ Not in my back-yard. « Pas dans mon jardin »

proximité relationnelle entre les élus locaux et les techniciens qu'ils mandatent, les représentants des différentes catégories d'habitants, les professionnels sociaux ou médico-sociaux, et les SDF eux-mêmes, plus ou moins représentés sur la scène locale.

C'est ce qui fait de chaque contexte urbain un contexte particulier, tenant à la nature des interactions qui s'y produisent. À chaque ville ses formes de régulation, qui peuvent évoluer dans le temps, mais restent contraintes dans rapports sociaux relativement stables en fonction de la sociologie locale. C'est aussi ce qui fait la spécificité des quatre expériences étudiées, qui dépendent de leurs conditions propres d'insertion urbaine, dans leurs rapports aux riverains comme du contexte communal plus large, et de la nature des relations entre les différentes parties prenantes.

- À Auch, centre commercial d'un territoire rural qui tend à se réduire du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine en pleine expansion, cité touristique soucieuse de l'image de marque de sa « haute ville » historique, les représentants des commerçants occupent une place importante. La presse locale joue aussi régulièrement un rôle essentiel de mise en forme des représentations (essentiellement négatives) de la question SDF²⁷. Mais les uns et les autres se focalisent plus sur les phénomènes d'occupation régulière de certains espaces publics (jardins, bancs publics coupés) et sur les déplacements intra-muros des jeunes et des moins jeunes réputés SDF, « errants » ou clochards. La cohabitation entre personnes à la rue et citadins habitants a pu ponctuellement tourner au conflit, en fonction des lieux de squats, mais la faible densité de la ville, la vétusté d'une part de son parc de logement, limitent les tensions.
- À Toulouse, où la concentration de personnes à la rue en centre-ville est de toute autre nature, l'essentiel de l'interpellation résulte des tensions aux lisières entre espaces d'habitat et espaces publics. Si les situations de squat restent nombreuses malgré les politiques d'évacuation, celles-ci se vivent dans la plus grande discrétion. Il serait difficile du point de vue de la plupart des acteurs politiques (y compris des représentants des gens de la rue) d'envisager une expérimentation d'habitat SDF autogérée dans l'hyper centre. L'exemple du relogement d'une partie des anciens du « Raisin » dans des bâtiments proches de la gare Matabiau promis à la rénovation, celui de La Hacienda, sans lendemains, dans un quartier populaire de vieux faubourgs, montrent qu'il existe cependant des opportunités dans les interstices de la ville centre. On a vu que pour le reste les politiques urbaines jouent de la grande superficie de la commune pour externaliser les groupes de SDF dans les parties les moins urbanisées et les plus excentrées.

²⁷ Ainsi au début des années 2000, lorsqu'un projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs dont la SONACOTRA de proposait d'assumer la maîtrise d'œuvre. Le projet a rapidement échoué sous la pression de lobbies d'opposition largement relayés par les médias, dans un registre souvent assez nauséabond. Plus récemment, la chronique s'est beaucoup focalisée sur un accident, attribué à un chien de SDF, qui aurait coûté la vie à une vieille dame....

PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES COLLECTIFS

On peut donc définir l'attitude qui a mené les acteurs politiques à chercher une « solution » dans l'expérimentation d'un habitat groupé autogéré comme une tentative de résolution à moindre risque des contradictions rencontrées. Des « SDF » habitent ensemble et semblent attachés à ce « vivre ensemble ». Suffisamment en tous cas pour que les tentatives antérieures de dissolution des « collectifs » de squatters aient jusque-là échoué. Dans le même temps, la « pression habitante », relayée par différents médias, se fait de plus en plus forte, au point d'exposer le politique à une interpellation grandissante. L'exemple auscitain est assez éclairant : un premier squat est fermé suite à décision de justice, mais dans les mois qui suivent le même groupe, ou une partie, multiplie les situations d'occupation illégale de différents terrains et immeubles. La course à la fermeture des squats s'est avérée sans issue. L'exemple du « Raisin » l'est tout autant. Dans l'ensemble, le sentiment des acteurs politiques est de devoir « faire avec » des phénomènes de petite ampleur, mais qui, on va le voir, échappent aux tentatives de normalisation par les canaux habituels du travail social individuel.

Pour en arriver à concevoir d'autres modes d'intervention dans un registre plus collectif, les acteurs politiques ont dû eux-mêmes réaliser un « travail » complexe et spécifique à chacune des situations considérées, travail d'**identification** de la situation et des « publics » en présence, travail de **déconstruction** et de **qualification** de ces situations, **d'élaboration de la demande**... Ce « travail » est essentiel. C'est lui qui a permis aux acteurs politiques de surmonter leurs grandes incertitudes initiales quant à l'action à mener, pour déboucher plus tard sur une normalisation des situations considérées et la définition de règles de fonctionnement.

Les acteurs interrogés le formulent différemment selon les contextes locaux et les expériences en cours, mais de façons très convergentes.

Exemples empruntés aux entretiens²⁸ (c'est nous qui soulignons) :

■ À AUCH

L'adjoint au Maire aux affaires sociales :

« J'avais été intéressé au mandat précédent, j'étais adjoint à la jeunesse à l'époque, il y avait des groupes qui se retrouvaient pour faire de la musique, qui se retrouvaient autour de P. Et ils se rassemblaient là... » () *« le maire de l'époque croyait que c'était un phénomène de mode. Nous aussi on n'était pas trop loin de le penser ».* () *« On s'est dit : on va les rencontrer, ce n'est pas possible ».* () *Est ce qu'on a découvert surtout c'est que c'était beaucoup des gamins d'Auch, ou qui étaient passés par là un temps* » (au lycée, en établissement social, chez des amis...).

Ainsi l'équipe municipale en est-elle arrivée à déconstruire progressivement la représentation d'un sans-abrisme de « jeunes errants » supposés venir ponctuellement échouer à Auch. Plus encore : *« il y avait un groupe qui avait envie de bouger un peu... »* () *« Et (ils)*

²⁸ Nous passerons sur le « cas » de La Hacienda, expérience somme toute assez simple de normalisation d'une situation de squat autogéré dans une maison urbaine que ses initiateurs organisés ont mené d'emblée sur la voie de la normalisation régulée.

disaient « mais nous on veut rester là. » - « On s'est rencontrés deux fois « nous on a envie d'être là, on a envie de rester » ».

Ainsi les jeunes SDF ont-ils accédé à un statut de résidents notoires de la ville d'Auch qui était loin de leur être acquis quelques temps plus tôt. « *J'ai mis tout 2008, dit notre interlocuteur, à essayer de convaincre mes collègues que ce n'était pas une mode, qu'ils étaient là, et que c'était des gens* ».

Dans le cas de l'expérience du « Raisin », la tonalité et les circonstances certes différentes, mais le fond est assez comparable.

■ À TOULOUSE

Le Raisin, puis La Hacienda

C'est aussi l'équipe municipale de la Direction des Politiques de la Solidarité, qui est en première ligne, dans le cas de La Hacienda comme dans celui du Raisin. Les deux acteurs clés en sont l'élue aux affaires sociales et une cadre technico-politique qui assure le plus souvent le contact direct avec les groupes concernés. Les deux présentent l'expérience initiée avec le « campement du Canal » comme véritablement fondatrice.

Le contexte est particulier pour la nouvelle équipe municipale, élue alors que le « campement du Canal » a déjà pris une dimension importante : « *il faut que vous compreniez que le Canal est arrivé très vite après notre élection. On n'était pas prêt. On était en train de rebâtir les services de lutte contre la grande exclusion* » () « *On a pris très vite la décision d'intervenir pour que cette situation ne perdure pas.* » () « *On a essayé de comprendre d'abord, d'être en contact avec les associations avec qui on commençait à travailler (). On a essayé d'avoir une première lecture y compris avec la veille sociale, une lecture qui a été très pessimiste, avec un constat : personne n'est plus en contact avec ces gens-là, il n'y a plus de lien avec les travailleurs sociaux.* » En situation de grande incertitude sur les orientations à adopter, la nouvelle équipe municipale tente d'abord de faire du lien institutionnel, et jour à la fois de la fermeté et du dialogue. La première intervention du Maire va dans le sens de l'évacuation des lieux : « *on a lancé une opération assez simple, c'est à dire : il faut que le campement s'arrête. D'ailleurs on a lancé une procédure judiciaire, mais on est prêt à discuter selon vos besoins, vos demandes, etc.* ». « *Tous les détails sont importants. Nous sommes allés avec le Maire signifier à ces personnes qu'elles ne pourraient pas rester là, mais que nous étions prêts à discuter avec eux via le 115 et le PAIO* ».

Au bilan, les intervenants de la Mairie ont découvert la dimension du groupe et le levier qu'il peut représenter pour l'intervention publique : « *en fait y a un groupe... très intéressant* ». () Ce que la municipalité a réussi à élaborer, d'abord au plan conceptuel, avec l'expérience du Raisin, a pris de la valeur : « *le Raisin, cette expérience là, ce qui est intéressant pour nous () ce qui nous a intéressé c'est de voir ce qui pourrait être reproductible dans cette expérience.*

Le terrain de Saint Martin

Le site constitue un cas particulier à plusieurs titres mais d'abord du fait de son encadrement politique, la préfecture ayant confié le suivi technico-politique aux agents de la DDCS. C'est surtout à ces derniers qu'il est revenu d'identifier la situation : « *Je ne sais plus combien ils étaient, ce groupe, () qui voulaient un terrain pour se reloger, et donc il y avait un*

intérêt commun là, avec une demande de terrain. Et donc c'est parti de là. » On verra plus loin comment les fonctionnaires d'État ont eux-mêmes fortement intégré la logique de respect du projet porté par le groupe, telle qu'ils l'ont faite valoir d'abord devant le tribunal administratif, puis auprès des « accompagnants ».

DES MODES OPERATOIRES TRES CONVERGENTS

■ Personnalisation de la relation

On a déjà noté que les relations directes qui s'instituent entre les représentants du politique et les « SDF créateurs d'habitat » sont essentielles. Elles prennent dans tous cas un tonalité de personnalisation très marquée, qui traduit le changement de statut des « habitants » le plus représentatifs, connus et reconnus comme acteurs publics à part entière.

Dans le cas du Raisin, les modalités initiales d'un dialogue « *via le 115 et le PAIO* » n'ont pas donné grand-chose. « *Il n'y a pas eu à ce moment-là une rencontre organisée* ». L'intervention des Don Quichotte et du DAL tourne plutôt à « l'instrumentalisation » sur le ton du « *c'est un scandale, la Mairie de gauche expulse !* ». Un des buts majeurs a été rapidement d' « *avoir véritablement la parole des personnes qui étaient dans les tentes, entendre ce qu'ils avaient à nous dire, et j'ai reçu les personnes* ». () « *Notamment avec R., J. et G... Les trois interlocuteurs que j'ai eus.* » () « *Je vais les voir de temps en temps d'ailleurs* ».

À Auch, les opérateurs politiques et sociaux distinguent plusieurs phases : d'abord, « *il y avait un personnage qui était le Grand J., qui rassemblait, devant le super marché* ». « *J. il focalisait une partie de la bande là, et puis plein de gamins des bahuts* ». Celui-ci n'a pas disparu de la scène locale mais il a intégré une filière d'accès au logement individuel qui le rend beaucoup moins visible aujourd'hui : « *Si on parle de Jacques par exemple, c'est JF qui est venu me voir un jour en me disant « tu sais les commerçants ils demandent depuis quand J. est mort ». « Mais, il n'est pas mort ! Et il me dit « mais si on ne le voit plus ».* » (Nous y reviendrons par ailleurs)

Sur le Terrain de Saint Martin, dans un groupe qui se décrit comme assez égalitaire, certains des « campeurs » n'en ont pas moins pris rang de personnages représentatifs du groupe. Et le propos des agents de la DDCS à leur égard a parfois des accents bien peu techniques : « *C., je l'ai trouvé changé () il avait bonne mine, je le lui ai dit* » - « *il a pu reprendre grâce à ça de se soigner. (Et c'est important) qu'on prenne du temps, de se stabiliser, de se soigner* ».

Dans le cas du terrain de Saint Martin, nous avons déjà noté comment les techniciens de la DDJSCS ont, certes après un an de suivi, ont clairement individualisé les habitants du terrain. Ils désignent par exemple l'un d'entre eux en parlant d'évolution positive : « *il a pu reprendre grâce à ça de se soigner. Qu'on prenne du temps, de se stabiliser, de se soigner. On a vu, ces des gens apaisés* ».

Sans développer plus avant, on notera par exemple comment l'adjointe au Maire de Toulouse insiste à plusieurs reprises sur les relations directes et individualisées qu'elle entretient avec les habitants des trois unités qui ont succédé au camp du Raisin : « *c'est moi qui suis à même d'aller voir certains locataires et aujourd'hui d'avoir proposé un bail, qui n'est plus un bail précaire, une sortie, positive et constructive du dispositif* », évoquant par ailleurs le fait que l'accès au logement a permis à la plupart d'entre eux, à la fois de se représenter différemment et de se projeter différemment dans l'avenir.

■ Faire habiter d'abord, mais sous contrainte « douce »

À Auch, la municipalité a poussé d'emblée pour que les habitants passent convention formelle avec l'association REGAR, elle-même en lien direct avec les élus locaux (et les représentants de l'État).

Mais passer convention, formelle ou informelle, ne veut pas dire contraindre dans un en-trelacs de normes et de règles. Il est même assez surprenant de constater à quel point les opérateurs politiques ont intégré le principe du « laisser vivre » et évoluer les habitants à leur rythme propre :

« On est conscients qu'il ne faut pas les embêter avec ça, (ne pas) chercher à les engager pour la vie »

La dynamique du raisin : la mobilisation des services du CCAS, « c'est un peu un échec » dit l'adjointe au Maire.

Le Terrain de Saint Martin : *« une fois qu'on a trouvé le terrain ça a été les installer, et puis qu'ils s'approprient les lieux » - « pour qu'ils continuent leur mode de vie, leur projet. »*. Ce projet du groupe étant entendu, et formulé à plusieurs reprises, comme : *« de participer, de ne pas être assistés en fait. Et donc la logique ce n'est pas nécessairement d'assister les gens, mais que les gens puissent cheminer et faire un pas, faire avancer leur projet »*.

■ Appel au travail social

À Auch - *« Il y avait vraiment un groupe, autour d'un noyau, qui exprimait, c'était prépondérant pour moi, la volonté, de vivre, là ! C'était nouveau, et nous ça nous permettait de répondre »*. *« Nous on veut vivre là, en ville. Et c'est vrai que la plupart, que ce soit les garçons ou les filles, bossaient un peu à droite à gauche sur les chantiers... Donc on a dit, à notre manière on y va. Et donc voilà, on a préparé cette convention, avec le souci d'un accompagnement de REGAR. »*

Dans le cas du Terrain de Saint Martin : après l'installation en urgence, *« dans un second temps de mettre une association derrière pour le suivi. On a fait appel au GAF, à la meilleure association possible pour qu'ils s'installent et qu'ils évoluent... »* () *« D'autant que la GAF les connaissait, au bord de Garonne, ils allaient les voir. C'était quand même assez naturel que le GAF soit amené à les suivre. »*

Concernant le raisin, on voit par ailleurs que les tentatives de mobilisation des services du CCAS et de la Veille Sociale.

■ Le choix du lieu

Sur trois des sites, les acteurs politiques ont raisonné le choix du ou des lieux d'implantation des groupes d'habitants.

À Auch, la Mairie vient de réaliser un inventaire de ses propriétés et pointe le doigt sur une maison inoccupée sur un ancien terrain de la SNCF : *« il est assez sympa, il est assez isolé, avec de l'espace autour. Alors qu'une autre maison c'était presque une maison de rue, avec du voisinage immédiat. Et donc voilà. Eux, ils se sont montrés intéressés. »* La maison ne se situe pas dans l'écusson archéologique de la cité. Il est dans la « ville basse », dans un secteur de faible densité d'habitat au plus près de la gare SNCF. Une image ? Avant l'installation du groupe de La Barraka, la maison était inoccupée et la parcelle avait été « squattée » par le tenancier du bistrot d'en face qui y parquait ses chiens de chasse... Le premier temps de

l'intervention municipale a consisté à faire déplacer les chiens, tout en pacifiant la relation entre le cafetier, sa clientèle, et les nouveaux habitants.

Concernant le passage du campement « sauvage » du Canal au campement régulé du Raisin, la Mairie de Toulouse a ciblé un terrain en voie d'urbanisation sur lequel stationnaient temporairement les véhicules de l'ébouage municipal... Au moment où la Mairie venait de changer de couleur politique, il faut imaginer que la cohabitation entre les nouveaux « campeurs » et les salariés des services techniques concernés n'a pas été des plus faciles et ont été marqués par différents incidents et provocations.

On a vu comment les habitants de La Hacienda ont été invités à s'extrader dans la lointaine banlieue de la commune.

En ce qui concerne le terrain de Saint Martin, les opérateurs de la DDCS ont eu beaucoup moins de prise sur le choix du site, mais les critères mobilisés ont été du même ordre : *« Alors les loger, c'était quasiment impossible, donc ça a été là. Point. Ce délaissé () de la DDT, qui était déjà occupé par des personnes, et on a relogé ces personnes-là ».*

■ Une même expérience préalable des opérateurs « politiques » dans l'accompagnement des « gens du voyage »

Les services technico-politiques de la municipalité d'Auch et de la municipalité de Toulouse ont partagé une même expérience : celle de la mise en œuvre des aires d'accueil destinées aux « gens du voyage », préconisée par la Loi Besson. Le fait peut sembler anecdotique, mais il mérite d'être noté. Les acteurs qui se sont directement impliqués dans la relation avec les groupes de Tziganes portent un regard très convergent sur les « collectifs » de jeunes « squatteurs » et soulèvent les mêmes questions, sur lesquelles nous reviendrons :

À Toulouse : *« Prenez aussi l'accompagnement des gens du voyage, ce n'est pas vraiment de l'accompagnement individuel. Comment on fait vivre du collectif ? Et on voit bien qu'il y a des travailleurs sociaux qui sont démunis... Et moi je suis toujours espantée²⁹, () de voir les difficultés qu'ont les travailleurs sociaux de penser comme ça ».*

À Auch : *« Depuis qu'on est en conformité avec la Loi³⁰, ceux parmi les gens du voyage qui sont des squatteurs qui ne veulent pas rentrer dans le cadre de la Loi, on ne les a plus vus. Et beaucoup y sont entrés. Je pense que chez les jeunes c'est un peu la même chose ».*

■ Dans des relations avec les autres collectivités différentes selon les contextes

« À l'échelle d'Auch, on a pu maintenir le contact avec les services de l'État »

Dans le cas du Terrain de Saint Martin, les relations entre agents de l'État et collectivité municipale ont été très ponctuelles, limitées au déménagement : *« on a évalué un peu les besoins. Il y avait le problème des caravanes qui étaient cassées et donc le Mairie de Toulouse nous a prêté les engins des fourrières »*

²⁹ Terme occitan d'usage courant à Toulouse : surprise, effrayée, horrifiée.

³⁰ Besson.

Dans le cas du Raisin : « *Sur le Raisin, on n'a pas eu du tout de relation avec eux* » (les services de l'État). Mais l'attitude des collectivités locales dans leurs relations avec les institutions d'État reste prudente. Mais ce type d'expérience a ouvert de nouveaux horizons. Ainsi à Toulouse : « *nous, ville de Toulouse, on ne veut pas se substituer à l'État, mais on a peut-être quelque chose à jouer sur de l'expérimentation sur ces aspects un peu collectifs, parce qu'on constate que c'est une manière et on le constate pour certains groupes, et seulement pour certains groupes* ». « *Il faut qu'on construise une vraie compétence* » au plan technico-politique, ajoute l'élue responsable de la politique de solidarité, « *on veut pouvoir identifier cette compétence, pour accompagner des sujets un peu spécifiques, ou être capables d'avoir des savoir-faire, d'évaluation sociale, de formulations, de propositions, etc.* ». « *Je pense que l'expérience politique du Raisin, a été déterminante pour faire venir le sous-préfet à la ville* ».

2 - DES « SDF CRÉATEURS D'HABITAT »

■ Des « collectifs » élaborés dans l'adversité

De nombreuses études et recherches ont décrit ces derniers temps ce que sont ces collectifs d'habitants autogérés caractéristiques des situations de squats « en dur » ou en habitat de fortune. Il faut comprendre que ces « collectifs » n'ont rien de la représentation que l'on peut se faire de la « communauté » essentialiste, ni au sens d'un idéal de vie partagé et de fusion des individus dans le groupe. Il s'agit plutôt d'ensembles à faible intensité identitaire et communautaire, dans lesquels les personnes se représentent elles-mêmes surtout en tant qu'individus autonomes et indépendants.

Les « collectifs » de jeunes (et de moins jeunes) squatteurs ont très peu de points communs avec les communautés tziganes, ni avec les communautés religieuses... Elles s'ancrent dans une modernité qui s'inscrit dans les processus contemporains de précarisation de masse.

Mais rien ne justifie le dénigrement dont ces « collectifs » font souvent l'objet, considérés comme relevant d'un lien social « par défaut » parce qu'ils s'inscrivent de la pauvreté.

A minima, des personnes « sans logis », qui savent ne pas être en mesure de se retrouver dans l'habitat individuel, trouvent dans le fait d'habiter collectivement des ressources, des supports et une reconnaissance réciproque.

Ces ensembles interactifs ne se donnent guère de perspectives de durer mais ils ne s'inscrivent pas moins dans le temps long. On peut les définir dans l'ensemble, soit négativement, comme on le voit par ailleurs, comme composés d'individus en rupture avec les institutions sociales, mais aussi plus positivement comme regroupant des personnes autonomes qui réussissent ponctuellement ou plus durablement à se donner des conditions d'habitat partagées, à la marge des filières normées d'accès au logement.

Nous sommes dans tous les cas très loin des définitions qui est donnée dans les pays d'Amérique du Nord de la « communauté », fondée sur l'appartenance ethnique, religieuse, de classe, de ségrégation cohabitante... Certains de ces habitants se revendiquent parfois d'une culture « de la rue » ou des « SDF ». Mais les propos de « SDF créateurs d'habitat »

sont généralement d'une autre portée, beaucoup plus portée sur le quotidien que sur la revendication identitaire.

Avant leur réinstallation sur le terrain de Saint Martin, les habitants campeurs de l'île du Ramier » étaient d'abord reconnus en tant que « voisins » sans titre d'habitat : « *tout le monde se connaissait à peu près* » dit l'un d'entre eux, () « *on était ensemble* » - « *C'était un petit village, mais chacun voulait sa tranquillité* ». « *Chacun s'occupe de son coin, et de ses affaires. Même si on avait des relations communes, des rapports quotidiens. On avait quand même chacun notre journée à occuper, notre... chacun avait sa place, même si on se rencontrait quotidiennement* » () « *un monde d'adultes presque...* ». Il parle lui-même d'un espace de « voisinage » que le groupe est allé défendre jusque sur le terrain judiciaire.

À Auch, les « jeunes » de La Barraka se définissent eux-mêmes comme punks anarchisants, qui disent en même temps leur attachement à la ville, et à des réseaux relationnels très largement étendus aux autres jeunes de la région qui partagent régulièrement les mêmes lieux de concerts.

Dans une tonalité relativement proche³¹ les précurseurs du campement du Canal se définissent souvent comme ayant fait le choix de leur indépendance : « *Oui, un petit peu oui, mais c'est un choix aussi parce que... pas les moyens* ». Très peu fréquentent les « foyers » : « *on ne veut pas être en foyer, tous quasiment* », et s'affirment comme ayant développé une vraie compétence à vivre « à la rue », entre périodes de squats, périodes de vie en logement, d'habitat de fortune, parfois du travail... Le réseau à l'origine du campement est au départ très informel, mais il s'est progressivement constitué en groupe, sorte de collectif à faible implication individuelle, dont l'existence apporte de la sécurité à l'ensemble. « *On se connaissait quoi donc... en groupe on se sent un petit mieux quoi, plus protégé* ». Certains des membres fréquentent le même lieu d'accueil de jour, parfois depuis très longtemps : « *ça va, c'est petit, c'est plus convivial et en fait (cela fait) 10 ans que j'y vais, c'est un peu comme ma maison* ».

Au début de sa courte histoire, le groupe de La Hacienda aspirait à passer du statut d'habitants sans titre, mais fortement ancrés dans le relationnel de voisinage, à celui d'habitants citoyens de plein droit, orientés vers le troc et la production de plantes aromatiques. Ils s'inscrivaient par-là dans une tradition urbaine socioculturelle proche de celle des « squats »³².

³¹ D'autant que des liens d'interconnaissance et de reconnaissance existent entre les jeunes « à la rue » à Auch et ceux qui partagent la même vie de Toulouse.

³² Squats d'artistes producteurs de biens rares.

3- LE ROLE DEVOLU AUX PROFESSIONNELS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Nous titrons sur les opérateurs « médico-sociaux » mais on constatera tout de suite que les quatre expériences considérées ne font guère de place aux médecins. Ce qui ne veut pas dire que certains des cohabitants impliqués ne soient pas en relation avec un ou des médecins, mais il s'agit alors d'une relation strictement privée et individuelle, qui n'a pas de raison de transparaître, ni dans les relations de cohabitation, ni dans les rapports à caractère politique. D'une part, la vie collective, de l'autre les soins individuels auxquels certains des nouveaux habitants ont pu accéder.

Pourtant, le rapport aux travailleurs sociaux apparaît souvent plus ambigu, ou du moins plus incertain, du fait des modalités de mobilisation des opérateurs sociaux par la maîtrise d'œuvre politique.

■ Malentendus sur la nature des « publics » et le suivi social spécifique

Cette mise à distance entre accompagnement collectif et suivi individuel, qui semble si évidente et nécessaire lorsque l'intervention individuelle relève du secret médical, est beaucoup plus incertaine en ce qui concerne l'intervention des travailleurs sociaux. Pour ces derniers, « suivre » un ou des « collectifs » autogérés n'est jamais des plus confortables.

La relation de travail social auprès des « collectifs » s'inscrit au regard de différentes incertitudes tenant notamment :

- aux liens préexistants entre les intervenants sociaux et tout ou partie du « groupe » considéré,
- aux configurations propres des groupes en présence,
- aux conditions d'enrôlement des travailleurs sociaux par les acteurs politiques et technico-politiques.

Dans tous les cas étudiés, le constat initial confronte les responsables politiques et les intervenants sociaux à des phénomènes de « groupes » divers, définis comme perturbant l'espace public, et rapidement caractérisés, sinon comme « barbares »³³, du moins comme « errants », marginaux en rupture vis-à-vis des dispositifs institutionnels. La dimension collective passe au second plan, derrière une représentation de ces groupes comme composés d'individus relevant d'un travail individuel ET collectif de réinsertion sociale.

On ne revient pas aussi facilement sur les logiques qui ont présidé à « l'invention du social » au cours des « Trente glorieuses », et du travail social comme travail qui se propose « d'abord » d'individualiser les situations avant de chercher à les normaliser.

C'est ainsi que le travail social « classique » ne connaît que des individus, des familles nucléaires ou des ménages, et ignore largement ce qui relève des dynamiques de l'habiter collectivement en autogestion. Ce n'est pourtant pas faute d'expérimentations sociales anciennes, visant par exemple à développer un « travail de rue » auprès des « bandes » de jeunes des cités populaires des années 1960, aux origines des « Clubs de prévention » ; également dans le traitement collectif du mal logement au cours des années 1950... Mais les

³³ C'est un terme qui a été prononcé à Toulouse.

approches collectives du travail social ont rapidement perdu de la valeur par la suite, supplantées par les logiques du suivi individualisant.

On notera par exemple que le « travail de rue » qui s'est progressivement destiné à suivre les SDF à partir des années 90 s'est institutionnalisé en s'adressant de préférence aux individus.

Ainsi à Toulouse dans le cas du « Raisin ». Les objectifs initiaux de la municipalité sont dits de « *d'abord, pacifier l'espace public, et en même temps donner l'image qu'on est capable de résoudre les problèmes sociaux* ». Le second terme passe par l'établissement de relations partenariales avec les associations et structures susceptibles de faire lien avec les membres des groupes autogérés. L'équipe municipale croit pouvoir identifier les habitants du campement du Canal comme publics de certaines structures de la ville en charge des « grands précaires » : équipes en charge de la Veille Sociale (Équipe Mobile Sociale, PAIO, 115) et Boutique Solidarité, principal lieu d'accueil de jour. Il est vrai que ces services ont des contacts plus ou moins réguliers avec certains des habitants, mais le diagnostic qui s'impose est autrement pesant : « *personne n'est plus en contact avec ces gens-là, il n'y a plus de lien avec les travailleurs sociaux* ». L'idée diffuse est que ces phénomènes collectifs se développent « par défaut » d'un accompagnement social individuel adapté, et les professionnels du social sont donc d'abord mis en demeure de retrouver le fil perdu de l'accompagnement social. « *Je pense qu'au départ notre idée était vraiment d'apporter des solutions individuelles aux personnes. Ce n'était pas du tout au début dans le fait qu'il y ait une démarche collective.* »

Mais les intervenants sociaux n'ont pas vraiment réussi à se retrouver dans l'intervention qui leur était plus ou moins imposée. Il y avait « *au départ, une inquiétude, je dirais des deux côtés de la part des travailleurs sociaux. Par rapport aux personnes qu'elles allaient suivre, et par rapport à la commande que nous on pouvait avoir* ». L'ambiguïté n'est pas levée à ce jour.

Par la suite, l'identification de La Hacienda comme initiative autogérée sera plus facile pour la municipalité, qui y voit en même temps une autre expérience, qui « *a débouché sur totalement autre chose* » () « *on a eu une histoire complètement différente alors qu'au départ on avait une démarche qui était un peu la même* ». Mais la question de l'accompagnement social susceptible d'être mis en œuvre est restée sans réponse très claire, faute surtout de culture et de fonctions professionnelles clairement orientée vers l'accompagnement collectif.

À Auch, l'association REGAR couvre un large éventail de formules ouvertes aux publics les plus marginalisés, surtout dans le champ de la réinsertion sociale et de l'accès au logement. Le politique local croit pouvoir identifier les « groupes » considérés en tant que « publics » de REGAR, mais le diagnostic préalable a permis de dresser un portrait plus consistant de l'intervention nécessaire : « *C'est là que j'ai rencontré REGAR. Moi j'avais transmis aux élus après, en leur disant : il faut un éducateur de rue. Qui soit là, qui nous explique ce que ces groupes veulent...* ». Avant l'ouverture de La Barraka, une fonction de ce type n'existe pas à REGAR... Elle est élaborée de toute pièce en définissant le poste (et les financements nécessaires) dans deux registres distincts : renforcer l'équipe du Pôle Santé-Caarud et de développer une action d'« aller vers » afin d'accueillir et d'orienter les personnes vers les lieux d'accueil auscitain, Point du Jour et REGAR. Du travail hors la structure est né l'accompagnement d'un collectif de revendication d'un mode de vie autogéré. C'est dans ce contexte

qu'est née l'association La Barraka. En 2004, le nouveau travailleur médico-social sera rattaché au CAARUD local, mais explicitement chargé d'entretenir le contact à la rue avec le ou les groupes de sans logis.

■ Le contexte des politiques d'État

« *Ce contexte est vraiment un obstacle aujourd'hui* » conviennent largement les acteurs. « *On est tellement dans un discours « on dépense trop pour l'action sociale », que du coup quelque chose qui effectivement coûte moins cher () ça a pu être vécu comme un affront, et en disant « on veut nous enlever notre job »* ».

Beaucoup s'entendent aussi qu'« *Il ne faut absolument pas opposer ce qui a été fait ces derniers temps, comme du logement relais, comme de l'accompagnement dans du logement ordinaire, et des expérimentations de ce type-là* ». Mais, sans insister outre mesure, ils t'évident que le contexte de politiques nationales à caractère essentiellement comptable, l'expérimentation sociale auprès des « collectifs autogérés » peuvent parfois se heurter à de franches réticences, sur des positions purement défensives.

4- UN INDISPENSABLE « DECENTREMENT » DE L'INTERVENTION SOCIALE AUPRES DES COLLECTIFS

Les travailleurs sociaux n'ont souvent eu qu'une prise très relative sur la dynamique des groupes étudiés au moment de leur émergence. Ils ont été invités, enrôlés, commandités, sinon convoqués contre leur gré comme pompiers de service. Leur positionnement n'est pas simple.

Le terme de « décentrement » est emprunté au travailleur social qui intervient à La Barraka. Il évoque surtout la déconstruction qu'impose ce type de démarche, sous l'emprise des conceptions pour lesquelles « *le travail social a toujours été vécu comme un accompagnement individuel* ». Les historiens du travail social rappelleraient sans doute que « l'invention du travail social » plonge des racines anciennes et nombreuses dans des approches moins individuelles que collectives. Pour rajouter rapidement quelques exemples à ceux que nous évoquons plus haut, en ne parlant que du contexte français³⁴, on rajoutera seulement l'action sociale « contre les taudis »³⁵, l'accompagnement spécifique des « cités d'urgence » au cours des années 1980... Il est vrai que les politiques surtout orientées vers la « réinsertion sociale individuelle » ont fait perdre un peu de vue ce qui relevait parfois, il y a peu de temps encore y compris en France, du soutien aux collectivités d'habitants ou de non habitants.

Les processus de société qui participent au développement du « sans abrisme » depuis une quarantaine d'années demandent de renouer avec certaines pratiques professionnelles qui

³⁴ C'est à dire sans faire référence aux stratégies du travail social dans les pays d'Amérique du Sud, parallèles aux stratégies de « santé communautaire » dans les pays du tiers monde...

³⁵ Aux origines premières de l'acronyme PACT (Pour une action Contre les Taudis).

caractérisaient jadis les stratégies du travail social, lorsqu'elles se destinaient aussi à l'émancipation des « populations » les plus pauvres. Autrement dit dans l'action collective, dans une posture « participative ».

Pour revenir à nos quatre sites d'étude, il s'avère tout de suite que la posture des travailleurs sociaux est totalement différente d'un lieu à un autre. Et même que les acteurs impliqués n'ont guère de rapports les uns avec les autres.

Dans le cas de La Hacienda, c'est sans doute un effet d'optique de l'étude, dans ses limites d'information, on voit mal quel a été le rôle effectif des services engagés à suivre le projet de l'association. Le suivi institué par les pouvoirs publics, mobilisant notamment les services de la « Veille sociale » ; plus récemment l'association ARPADE, ne semblent pas avoir débouché sur un rapprochement significatif avec les habitants. Les membres actifs de l'association se disent toujours aussi seuls et en mal de reconnaissance institutionnelle, alors que leurs efforts pour arriver à s'inscrire dans le paysage des dispositifs toulousains n'ont pas cessés depuis leur création.

En ce qui concerne le suivi du campement du Raisin et de ses débouchés, l'ambiguïté reste assez marquée sur le rôle des acteurs sociaux qui ont été convoqués sur l'expérience. Deux structures ont répondu aux sollicitations de la Mairie de Toulouse et ont chacune délégué un professionnel, puis plusieurs. La position de ces derniers apparaît fortement influencée par une conception du groupe comme dans sa dimension collective : « *ils étaient partis sur une demande de groupe* », mais aussi du groupe comme un « levier » pour un suivi individuel : « *On a pu voir que le groupe pouvait être un levier, pour des personnes qui n'étaient plus dans le dialogue individuel du travail social...* », dit-on par exemple du côté de la Mairie. Ou encore : « *Il y en a deux qu'on est en train de sortir progressivement du dispositif. Et c'est ce que j'attendais des travailleurs sociaux* ».

Les professionnels sont eux-mêmes inquiets face à l'accompagnement collectif : « *au départ, une inquiétude, je dirais des deux côtés de la part des travailleurs sociaux.* » - « *C'était même un postulat (dans l'une des deux structures associée au suivi) qui disait qu'on ne travaillait pas avec les groupes () Il y a des éléments comme ça qui nous retiennent...* » L'objectif structurel étant de faire du suivi « *essentiellement individuel et avec de grands précaires*³⁶ ». « *Nous on a eu peur à l'EMS de se faire instrumentaliser, face au politique.* ».

L'ambivalence existe toujours à ce jour dans la régulation entre Mairie et professionnels, entre « *une nouvelle mission qui s'est créée, donc dans le cadre d'un projet collectif* » et des approches au cas par cas, avec notamment des objectifs de relogement. L'éclatement du groupe initial sur trois lieux a participé à une certaine déliquescence de l'esprit collectif initial. « *Si vous voulez d'un seul lieu, nous on a la crainte que ça déborde et tout...* », formule qui concerne les choix politiques et aussi les habitants eux-mêmes : « *ils n'avaient pas nécessairement envie d'avoir tous les gens au même endroit* »...

Aujourd'hui, l'expérience semi « éclatée » se situe face à des échéances à court terme dans la mesure où « *ce sont des lieux qui sont concernés par des projets d'urbanisme, et qui doi-*

³⁶ Ce qui sous-entend bien sûr que les groupes considérés ne sont pas des « grands précaires », SDF en relation de dépendance vis-à-vis des services médico-sociaux.

vent être amenés à être démolis ». Certaines personnes sont parties, et la question demeure : « où est-ce qu'ils en sont, est-ce qu'il y a des évolutions. C'est vrai que cette année ça a été un peu couvert par les accompagnants solidaires³⁷. Ce qu'a reproché la Mairie en disant ; alors, est-ce qu'ils vont mieux, est-ce qu'il y a des soins, est-ce que peut être qu'il y en qui veulent du logement ? »

L'appellation *accompagnants solidaires* signifie le « décentrement » auquel se sont livrés les professionnels, mais ils tirent un bilan mitigé de la dynamique collective, allant même jusqu'à considérer que les anciens du Raisin ne « veulent pas » se constituer en collectif, et que l'expérience en est aujourd'hui plutôt au creux de la vague.

Pour ce qui concerne le Terrain de Saint Martin, le suivi social a été confié à une association, le GAF, qui a fait du travail social « décentré » dans l'action collective un modèle original. Les représentants de l'État qui ont été chargés de rechercher une solution d'habitat conforme aux attentes des habitants du « camp 7 » lors de son évacuation disent avoir eux-mêmes fait le choix de cette option : « *On a fait appel au GAF, à la meilleure association possible, pour qu'ils (les habitants) s'installent et qu'ils évoluent...* ». La mission est effectivement d'apporter un soutien à l'installation et faciliter la dynamique du groupe, c'est-à-dire de proposer un accompagnement centré sur la vie collective, les éventuelles demandes individuelles de suivi social relevant du droit commun, c'est-à-dire d'approches soigneusement séparées de la dynamique de groupe.

Trois membres de l'association ont été cooptés en interne pour assurer ce suivi, dont un seul a suivi une formation dans le champ éducatif. La fonction d'accompagnement consiste d'abord à animer la dynamique démocratique du groupe, assurer l'interface avec l'institution de tutelle, soutenir la formulation de projets... Une des réalisations les plus remarquables a été la rédaction collective par les habitants eux-mêmes, mais avec le soutien technique des intervenants de l'association, du premier rapport d'activité du groupe, un an après son installation.

Les membres de l'association n'en revendiquent pas moins leur intervention comme relevant d'un « travail social » à part entière, consistant à soutenir l'autogestion du groupe.

Au cours de l'été 2012, les acteurs de la Veille Sociale ont été mobilisés pour engager un suivi plus personnalisé de la situation de deux des habitants du terrain, premiers arrivants sur le site, mais peu impliqués dans la dynamique collective. L'un des deux a depuis intégré le programme « un chez soi d'abord ».

Pour ce qui est enfin du suivi social de la Barraka, on se reportera en annexe au texte résumé rédigé par le professionnel en charge du suivi de l'expérience, en lien avec un intervenant bénévole du Groupe Amitié Fraternité. Nous insisterons toutefois sur l'originalité de ce montage, dont les acteurs décisionnels auscitains pensent qu'elle a rendu possible ce qui ne l'aurait pas été autrement.

Le travailleur social a été embauché sur un double poste : comme salarié du pôle santé-CAARUD local dans une activité de permanence d'accueil individuel, et comme « acteur de

³⁷ L'appellation est le produit des équipes impliquées. Elle affiche la volonté de décaler l'intervention sur un terrain moins marqué par les objectifs immédiats de normation individuelle.

rue » chercher d'aller vers les sans-logis de la ville, en particulier, mais pas uniquement dans l'accompagnement de l'expérience de la Barraka. Les deux fonctions sont clairement séparées : le suivi-animation de la Barraka relève de son action auprès du collectif ; et il peut lui arriver d'accueillir personnellement, dans l'anonymat de la permanence, une des personnes qui participent à la vie du groupe.

Un mode de fonctionnement que l'employeur du professionnel décrit comme ayant beaucoup participé à la faisabilité de la démarche : *« Je pense que notre grande chance, qui n'est pas arrivée toute seule hé, ça a été le travail de X., L'accompagnement réalisé, la connaissance des publics, cette façon qu'il a d'être proche des publics, tout en pointant sa place, en ne confondant pas les choses, en ne les mélangeant pas... ».*

Les responsables auscitains ont tiré plus largement des leçons positives de l'organisation dans son ensemble, entre la municipalité, l'association sociale impliquée et les habitants, mais d'une organisation qui a cherché assez tôt, il y a six ans maintenant, cette autre forme de travail social que propose l'association GAF et répond dans ce cas à la définition du « travailleur pair ». Faisant suite à la citation précédente : *« Après, les gens (membres du groupe), ils ont une façon de se reconnaître en XXX. (intervenant « pair »)... Sur une place qu'ils ne nous reconnaissent pas à nous (travailleurs sociaux). Et voilà. Vraiment ! On occupe des places différentes, avec une expérience de vie différente, avec une façon qu'il a de dire les choses et de les faire passer, bon, qui sont des discours auxquels moi () globalement j'adhère hé. Mais moi je suis sûre que si j'avais dit la même chose ça ne serait jamais passé. Il y a des choses qu'ils ont accepté de XXX, qu'ils n'auraient jamais accepté de nous, mais, y compris de YYY (intervenant de rue), je pense ».*

Au bilan encore : *« Et c'est vrai que sans cette intervention particulière de XXX. » (Intervenant pair) « l'autre énorme chance ça a été de travailler avec YYY (travailleur social). » () et la Barraka, « je pense que c'est le boulot de YYY. Et de XXX. fortement ».*

Ces propos introduisent à la partie suivante qui vient rajouter au « triptyque » entre Politiques, professionnels sociaux et habitants autogérés une quatrième composante omniprésente mais difficile à situer : les fonctions de médiation.

5 - QUELS ACTEURS INTERMÉDIAIRES OU MEDIATEURS-PASSEURS ?

Les figures de médiateurs ou de « passeurs », de qui parle-t-on ? Dans quel rôle ?

Les acteurs des mouvements militants du type Dal ou Don Quichotte se sont manifestés et se manifestent encore parfois ponctuellement sur les sites considérés. Mais leur propos essentiel les porte plus sur le terrain de l'interpellation du politique central que sur celui de l'innovation sociale dans le champ de l'habitat autogéré. Leurs modèles de référence ne font guère de place aux formes d'habitats de fortune, ils restent focalisés sur l'accès au logement normé, individuel, et au logement social en premier lieu. Dans certains cas, comme sur le terrain de Saint Martin, où les militants de Don Quichotte ont engagé les médias locaux dans la dénonciation des conditions de vie de ses habitants, sans considération pour

les aspirations, le projet du groupe et son histoire, ils se retrouvent parfois en position de porte à faux...

Mais il est une quatrième catégorie d'acteurs qui s'inscrit souvent dans la genèse et l'accompagnement des expériences étudiées, et joue et/ou a joué un rôle important, souvent en lien essentiel, ou en conflit, avec la sphère politique, parfois au plus près du travail social.

■ **Ceux qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des expériences.**

Certains des lieux étudiés n'auraient sans doute jamais vu le jour sans l'intervention de médiateurs dynamiques qui ont joué un rôle déterminant d'intermédiaires entre les décideurs politiques et groupes de sans logis. Sur la scène toulousaine, l'association Groupe Amitié Fraternité joue un rôle majeur depuis sa création il y a près de 20 ans et même antérieurement dans la défense des squatters. Certains des membres de cette association ont animé longtemps un « collectif SDF » qui s'attachait à faire respecter les droits des SDF à la ville, face notamment aux arrêtés anti-squats et anti-camping.

Aux origines du Terrain de Saint Martin, les acteurs du GAF, qui entretenaient depuis plusieurs années des relations régulières avec les habitants du « camp 7 » de l'île du Ramier, se sont immédiatement mobilisés lors de la décision préfectorale de fermeture du site en août 2010. Ils se sont portés en soutien aux habitants du camp, ont fait valoir l'existence déjà ancienne du groupe et ses aspirations à perdurer dans des conditions analogues d'habitat autogéré. Prise de contact avec instances de la Préfecture, appel au tribunal administratif... Sans leur intervention sur ce terrain politico-juridique, les « campeurs du camp 7 » auraient probablement été simplement expulsés et dispersés sans autre perspective d'habitat.

Nous avons vu que c'est vers l'association GAF que les opérateurs de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale se sont retournés aux lendemains de l'installation du groupe sur le terrain de Saint Martin pour assumer l'accompagnement social de la formule.

Mais d'abord, il aura fallu que les deux fonctionnaires chargés de la relocalisation du groupe se fassent eux-mêmes médiateurs entre les services de la Préfecture et les « campeurs »...

En ce qui concerne le campement du Raisin et son devenir, ce sont encore les acteurs du GAF, mais dans une autre configuration, qui se sont dans un premier temps portés comme médiateurs dans la relation entre les campeurs et la Mairie, jouant notamment un rôle important dans l'élaboration d'une représentation du groupe et dans la régulation du camp transitoire du Raisin. Il faut revenir en arrière sur les formes premières de médiatisation du campement du Canal dans la presse locale et jusque parmi les élus et les intervenants sociaux, qui parlaient alors de « barbares » urbains, de groupes vivant sous un régime de « *dominants-dominés* »³⁸... L'identification plus positive des « campeurs » par les acteurs de la municipalité aurait été probablement très compliquée sans l'intervention des « passeurs » qui ont mobilisé les réseaux d'interconnaissance propres des « gens de la rue », mis en place une forme de représentation du collectif... L'équipe municipale tient aujourd'hui l'intervention des membres du GAF comme déterminante : « *Il y a eu un travail du GAF, important aussi je pense, qui était en contact avec certains, sur le thème « si la Mairie vous propose de*

³⁸ Dossier de presse.

discuter, il ne faut pas fermer la porte, osez le, faites le ». Je pense que ça a été assez déterminant ». () « On avait des liens de confiance, qui étaient créés ». Le « travail » de construction de l'expérience commence ici aussi par l'identification d'interlocuteurs « directs » : « On avait pu être en contact direct () commencer à parler avec les gens ».

Par la suite, le contact a été partiellement rompu entre les acteurs « pairs » du GAF et les nouveaux habitants des trois sites de relogement, lorsque la municipalité a confié le suivi social de l'expérience aux professionnels des deux structures invitées. Il revenait alors aux travailleurs sociaux, qui ont eux-mêmes demandé à prendre le relais de l'intermédiation, avec plus ou moins de difficultés, entre les habitants et la collectivité locale. Pour autant, les contacts informels entre les médiateurs originels et certains des nouveaux habitants des trois sites mis à disposition n'ont jamais cessé.

Le collectif de La Hacienda a connu pour sa part une autre histoire, dans les contacts établis entre le leader du groupe et la collectivité locale, au lendemain de l'incendie du squat dans lequel ils habitaient précédemment. « L'aventure a commencé () lorsque la Mairie a proposé un logement avec D. comme accompagnant en autogestion. D. l'a proposé à sept jeunes qui ont accepté. » C'est donc lui qui a joué le rôle majeur de « passeur », sous le regard plus ou moins lointain selon les moments des collectifs SDF et des médias locaux.

■ Fonctions de médiation dans l'accompagnement : la question des travailleurs pairs.

En situation durable de suivi collectif, de nombreux intervenants peuvent jouer ce rôle d'intermédiaires que nous venons d'évoquer, parmi les travailleurs sociaux mobilisés, dans les relations de partenariat établi entre le groupe et certains services, au niveau des administrateurs... (On voit par exemple comment le groupe de La Hacienda a, bien qu'assez isolé et en mal de reconnaissance, établi des liens avec le Relais Accompagnement des Jeunes (RAJ), qui réalise la « majorité de la démarche » d'orientation des jeunes vers La Hacienda).

Mais, dans le cas de La Barraka, c'est un véritable tandem qui s'est mis en place sur le terrain entre le professionnel social chargé du suivi et un « travailleur pair » du Groupe Amitié Fraternité, suscitant une relation à trois avec le groupe d'habitant qui n'a pas d'équivalent absolu sur les autres sites. Dans ce cas, le statut de l'intervenant pair est pleinement reconnu comme relevant de l'expertise « différente », acquise dans l'expérience sur la longue durée.

L'exemple est intéressant pour ce qu'il reflète d'un modèle emprunté aux programmes de « Housing first » d'Amérique du Nord, modèle que préconise de plus en plus les politiques du « logement d'abord » sur le territoire national.

On a également vu que ce type de protocole mis en place graduellement à Auch fait l'unanimité des acteurs impliqués, et notamment des « décisionnels ». Mais s'il faut s'arrêter un moment sur ce cet exemple c'est aussi parce que la notion de « travailleurs pairs » est en plein débat et que le suivi de La Barraka vient alimenter ce débat ;

Qu'il soit bénévole comme c'est le cas ici, ou professionnalisé au nom d'une compétence propre, la place du travailleur pair reste objet de controverses.

On sait à quel point la perspective de voir se développer les métiers de « travailleurs pairs » peut ne pas être bien reçue par les fédérations et les syndicats du travail médico-social. La perspective de voir se développer ce type de fonction est d'abord perçue comme un risque

de remise en cause des statuts et compétences professionnelles et de dévalorisation des formations initiales. Plus encore, dans le contexte de réduction des coûts de la réinsertion sociale, multiplier les postes de médiateurs pairs est non seulement considéré comme une façon très comptable de « faire moins cher » avec du personnel sous qualifié, mais aussi de remettre en cause les fonctions d'assistance, d'éducation et d'accompagnement personnalisé, telles qu'elles prévalent actuellement dans le champ de la réinsertion sociale et d'accueil d'urgence.

Mais ces acteurs « intermédiaires » apparaissent comme nouvelle ressource potentielle pour les formes d'accompagnement collectif des « SDF » que ce rapport étudie. L'intérêt serait de voir se diversifier les modes d'intervention dans le champ médico-social auprès des composantes sociales de la grande pauvreté qui s'avèrent de plus en plus en rupture d'intervention institutionnelle « classique » fondée sur les modèles de l'insertion individuelle par paliers successifs.

Nous reprendrons plus loin ce débat sur les alternatives de positionnements d'acteurs dans l'accompagnement de collectifs autogérés.

CHAPITRE 3.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE

Cette partie de synthèse alterne plusieurs angles de vue au service d'une analyse de la faisabilité et de la reproductivité de ce type de formule. Qu'est qu'il y a de différent d'un site à un autre ? Qu'est-ce qu'il y a de commun ? Quelles conclusions peut-on tirer des constats de l'étude dans une perspective de transmission d'un début de savoir ? L'ordre du propos n'est pas strictement arrêté. Ce sera l'objectif d'une synthèse de l'ensemble de la recherche de tirer des enseignements plus structurés dans une perspective d'élaboration d'un ou de plusieurs modules de formation.

Il est évident que nous serons amenés à revenir sur certains des points évoqués dans les deux premiers chapitres.

1. DES EXPERIENCES QUI SE MONTRENT TRES DIVERSES DANS LEURS DEROULES.

Nous avons déjà montré que les positionnements d'acteurs et les formes de leur intervention peuvent être très différents d'un « site » à un autre, même si des constantes apparaissent. Il en va de même de l'esprit des projets initiaux des différents groupes en présence ; quatre exemples, quatre réalités, quatre orientations, parcours et déroulements très différents :

Dans le cas de La Hacienda, l'initiateur du groupe cherchait surtout à vivre son propre projet à travers le collectif, un projet qui s'inscrivait dès le départ dans une perspective assez formatée d'accompagnement de jeunes de moins de 25 ans dans l'activité, et vers le travail salarié, en même temps que dans une perspective de fortes implication dans les relations sociales de quartier, de troc entre voisins et participants d'un réseau informel... La disparition du principal promoteur de ce projet a changé bien des choses, comme le déplacement du groupe en périphérie, mais l'essentiel a été préservé encore aujourd'hui d'une formule qui s'est trouvé entre temps des alliés du côté de l'insertion sociale et économique des jeunes sans logis³⁹. Mais la démarche reste très peu institutionnelle et il faut entendre qu'elle soulève bien des interrogations pour la plupart des acteurs des dispositifs institutionnels, et elle est clairement à ce jour en mal de reconnaissance, y compris vis-à-vis des intervenants politiques, avec une intervention de la seule municipalité qui a connu une période de latence avant que les services de la Veille Sociale ne soient à nouveau mobilisés tout récemment.

Aucun des autres groupes n'était porteur de projets aussi formalisés. Ceux de La Barraka se revendiquent d'un projet socioculturel dans lequel la musique tient une place importante (mais aussi les arts graphiques). Dès le début, ils affirmaient bien leur aspiration à « ouvrir des lieux » mais rien n'était alors encore très formalisé et leur « projet » reste encore flou à ce jour, en référence à un univers sinon qu'il s'inscrit en référence à un univers culturel alternatif dans lequel se reconnaissent de nombreux jeunes, bien au-delà du groupe qui l'incarne.

Ceux du terrain de Saint Martin, et plus encore ceux du campement du Raisin, revendiquaient seulement d'habiter dans des conditions hors normes, dans le cadre discret des terrains vacants de l'Île du Ramier pour les premiers, mais à faible distance de la plupart des

³⁹ On rappellera que le Relais Accompagnement Jeunes (RAJ) est en tant que formule inscrite en parallèle et dans les locaux de la Mission Locale Toulouse, en direction des plus jeunes sans toit, en mal de logement et d'insertion.

services de base, au plein cœur de l'hyper-centre pour les seconds, où les interactions urbaines sont à leur maximum et donc les ressources de la vie à la marge.

Les quatre expériences étudiées n'épuisent certainement pas l'univers des possibles, mais leur diversité dit déjà que cet univers est potentiellement très disparate. Il n'y a pas de standard et il ne faut probablement pas en chercher. Les formes sont seulement fonction des opportunités d'habiter que peuvent se trouver les personnes « SDF ». Il ne faudra donc pas espérer beaucoup plus penser l'accompagnement de ce type d'expérience comme relevant de formes d'interventions standardisables à souhait.

Les catégories d'acteurs en présence autour de ces expérimentations peuvent dans tous les cas se résumer à quatre composantes : groupe(s) d'habitants sans titre, intervenants politiques, acteurs sociaux et « médiateurs » divers, les frontières sont floues entre ces catégories, les positionnements de chacun, et surtout les interactions entre les uns et les autres, ouvrent des possibilités infinies qui font de chaque dynamique amorcée un cas particulier.

2. DES CONSTANTES A CONSIDERER AVEC ATTENTION

Pourtant, ces expériences comportent de nombreux traits communs que nous avons déjà aperçus, qui ne concernent pas seulement les acteurs impliqués, leurs rôles et fonctions respectives.

C'est à la recherche et à l'analyse de ces caractéristiques communes que nous pensons pouvoir ouvrir quelques pistes dans une perspective d'élaboration de modules de formation adaptés.

NES DANS L'ADVERSITE

Les quatre expérimentations étudiées sont nées dans « l'adversité ». Nous renvoyons sous ce terme deux dimensions qui intéressent les deux principales parties en présence, la première relève un peu plus de l'évidence que la seconde :

- Au premier plan, il ne fait pas de doute que les groupes rencontrés ont traversé des situations de plus ou moins grande « adversité » au sens de « sort contraire », « conditions ou situation subie ». On peut dire que c'est le lot de tous ceux qui vivent la condition de « SDF », mais ça l'est particulièrement pour certaines catégories de jeunes (mais aussi de moins jeunes), qui s'essaient à vivre « à la rue » en revendiquant leur condition d'habitat comme alternative de vie et de société.

Ces conditions ne sont bien sûr pas pour rien dans l'émergence des « groupes » : depuis toujours, vivre dans l'adversité impose d'élaborer des réponses de nature collective, ou du moins de se donner des repères identitaires partagés, pour se donner des moyens de moins subir, de faire face au sort commun.

Les premiers campeurs du Canal se connaissaient pour la plupart depuis longtemps, mais ils se sont vraiment retrouvés à vivre en groupe sous tentes après les arrêtés « anti-camping » et surtout les arrêtés anti squats. Ceux de l'île du Ramier ont réussi à tenir pendant près de trois ans dans leurs camions et caravanes installés sous un pont de rocade, mais ils se savaient dès le départ destinés à l'expulsion. Ceux de La Hacienda sortaient d'un squat qui a brûlé de fond en comble. Ceux de La Barraka ont multiplié les squats, évacués les uns après les autres, tout en forgeant leur culture d'habitants squatteurs...

■ Au second plan, il faut considérer ce que le terme d'adversité a de proximité avec « ad-verse » et « adversaire ». Les « nuisances » occasionnées par les squatteurs, campeurs et autres habitants sans titre peuvent générer un risque politique majeur, des pétitions, des protestations, et autres incidents et conflits, toute une chronique qui génère parfois de la tension, pour les intervenants politiques et jusqu'aux professionnels du social. Sans entrer dans les détails, il est bien évident qu'un campement de plusieurs dizaines de tentes à deux pas de la gare principale de Toulouse, implique une certaine adversité, qui ne relève pas que de la « pollution visuelle ».

Sans parler de dommages collatéraux, il faut convenir que ce type de situation n'est pas pour rien dans la recherche d'un règlement sans douleur. Il y a de bonnes raisons de considérer que l'émergence du Campement du Canal doit beaucoup aux politiques d'expulsions systématiques de squatteurs, et donc des raisons de mesurer que ces politiques participent au mieux à déplacer un « problème » qui a pris une ampleur considérable aujourd'hui.

PREMIERE APPROCHE DE LA FAISABILITE DE CE TYPE D'EXPERIENCE

La question des conditions sociopolitiques qui participent, aujourd'hui beaucoup plus qu'hier et de plus en plus, mérite bien sûr d'être posée.

Certains des acteurs rencontrés, intervenants sociaux ou « politiques », continuent à considérer ce type d'expérience avec un certain étonnement, lorsqu'ils ne considèrent pas celle à laquelle ils sont directement liés comme « marginale » au regard de l'ensemble de l'offre d'intervention sociale. Dans quels espaces de possibilités se situent-elles ? Comment la situation de collectifs autogérés de jeunes ou moins jeunes « SDF » peut-elle trouver à être normalisées, sinon légalisées ? Et pourquoi s'intéresser particulièrement à ces groupes de « marginaux », dans un pays où le déficit de logement décent se chiffre en centaines de milliers ? Mais peut-on laisser se multiplier les situations visibles et perturbantes de personnes et de groupes « à la rue » ?

Les éléments de réponse, comme les questions, sont bien sur éminemment politiques. Entre droit de la propriété et droit au logement opposable. Entre logement urbain normé et formes plurielles d'habitat en milieu urbain. Entre stratégies de (ré) insertion individuelle et stratégies d'accompagnement collectif.

Le phénomène que les instances européennes ont convenu de désigner dans l'à-peu-près du « sans abris⁴⁰ » concerne aujourd'hui fortement, mais pas seulement, la pauvreté des plus jeunes. Ces jeunes se situent eux-mêmes à la marge, et en rupture radicale avec les stéréotypes qui voudraient faire d'eux des individus sans réactivité, malades et incapables de s'organiser pour habiter et exister entre options collectives et individuelles. Le phénomène a gagné nettement en intensité depuis les années 1990. Les instances politiques des villes s'en sont en partie prémunies en développant des stratégies d'invisibilisation, y compris en déplaçant ces groupes des métropoles urbaines vers les villes moyennes, et des villes moyennes vers les territoires les plus ruraux. Au cours des années 1990-2000 Il se parlait alors beaucoup de « l'errance des jeunes » pauvres, supposés ne pas savoir se fixer quelque part. Ces mouvements provoqués ont participé pour beaucoup à induire de « l'errance ».

⁴⁰ Notion évidemment restrictive. Comme s'il s'agissait seulement de mettre « à l'abri » les personnes réduites au non travail, au non logement, à la non citoyenneté...

A posteriori, les représentants des deux municipalités considérées disent avoir tiré rapidement un bilan très positif des expériences et souhaitent développer ce type de méthodologie : ceux de la Ville de Toulouse disent vouloir se doter de nouveaux moyens organisationnels pour accompagner plus systématiquement ce type de démarche. Ils qualifient notamment l'expérience du Raisin (mais paradoxalement beaucoup moins de celle de La Hacienda) comme « *quelque chose d'extrêmement riche... parce que je pense que, s'il n'y a pas une équipe multidisciplinaire, l'idéal je dirais, c'est que () la Ville continue dans cette dynamique, puisse avoir un groupe...* ».

Il en va de même des agents technico-politiques de la DDCS, qui considèrent que « *pour l'instant c'est marginal* » () « *c'est original, ça ne rentre pas dans nos structures de pensée ça* », mais estiment dans le même temps qu'il existe un réel potentiel de développement. « *Nous on est prêt à accompagner d'autres projets. Et la Mairie nous dit : si vous connaissez un groupe qui est partant pour un projet...* ». Agent Veille sociale.

Les formules qui vont dans ce sens sont nombreuses : « *Le bilan qui est fait du Raisin, au bout de trois ans aujourd'hui, est positif, pour l'ensemble des acteurs* ».

DES JEUNES ET DES MOINS JEUNES SOUVENT « A LA MARGE » DES DISPOSITIFS SOCIAUX

Autres constantes. Les acteurs politiques et les professionnels du champ médico-social impliqués sur l'un ou l'autre des sites étudiés, s'accordent plus ou moins spontanément à considérer que les « groupes » contactés sont composés de personnes pour la plupart « en rupture » vis-à-vis de l'offre de services. Le phénomène demande à être relativisé, mais de nombreux résultats d'études et de recherches ont déjà posé ce constat. Les « habitants » considérés aux détours de nos quatre expériences ne font que le confirmer. Il reste difficile pour une part des opérateurs sociaux, comme pour les acteurs politiques, de se faire à une évidence qui tend de plus en plus à s'imposer avec le temps : des personnes de plus en plus nombreuses se situent à la marge des dispositifs qui se sont sédimentés depuis près de 40 ans en se donnant pour des objectifs de réinsertion sociale, d'accueil « d'urgence », de Veille Sociale. Ni l'action de réinsertion sociale au cas par cas, ni l'offre d'hébergement d'urgence, ne sont véritablement en cause devant ces constats. Elles demeurent au contraire parfaitement essentielles devant des processus de précarisation qui touchent de plus en plus d'individus. La preuve en est que les dispositifs de la réinsertion sociale et ceux de la « mise à l'abri » en urgence des personnes « à la rue » ont de plus en plus de mal à faire face à la demande. Il est question aujourd'hui de services du 115 qui ne sont plus en mesure de répondre aux sollicitations de près 9 demandeurs sur 10, du SIAO récemment créé qui, à échéance plus longue, n'est en mesure de trouver des solutions de logement que pour moins de 40% des demandeurs de logement individuel...

Il faut donc également entendre que des personnes qui se savent durablement inscrites dans les contraintes du sans-abrisme finissent par se dégoûter d'être durablement confrontées aux insuffisances de l'offre d'hébergement, d'accompagnement ou de « prise en charge » individuelle. Du point de vue des personnes SDF elles-mêmes, et notamment de la plupart des partenaires de cette étude, cette désaffection s'alimenterait d'un complexe né à la fois :

- des contraintes rencontrées à l'accès à ces structures,
- d'un certain sentiment de maltraitance éprouvé à l'occasion de quelques séjours ponctuels,

- du sentiment de n'avoir pas grand-chose à espérer d'une action de réinsertion qui les classe comme non « ré insérables », et moins encore de l'action d'urgence, débordée par la demande et peu à même de répondre aux besoins du plus grand nombre.

En prenant un peu de distance on parlera plutôt d'un décalage grandissant entre l'offre d'hébergement, soumise à une réduction certaine des moyens qui lui sont alloués sur les lignes d'État et sur les lignes déconcentrées de financement, et des « publics » potentiels qui se situent eux-mêmes de plus en plus nombreux en marge de l'offre existante. On peut parler dans ce cas d'un phénomène de boule de neige qui s'alimente de la perte de crédit des services.

DES JEUNES ET DES MOINS JEUNES « REACTIFS »

Une autre réflexion s'impose à l'issue de l'étude : ces « jeunes », se revendiquent publiquement pour la plupart de cultures de l'anarchisme, du « punkisme » ... en même temps que de leurs capacités à créer du nouveau, à s'autodéterminer, à s'autogérer... Ils dégagent une énergie qui tranche radicalement avec les représentations négatives et disqualifiantes qui caractérisent les SDF comme dépendants, déviants, sans ressource...

La plupart des personnes rencontrées ont déjà connu de longs parcours de vie « à la rue », et ils ont su faire face, s'organiser, être « réactifs » dans des rapports complexes et dans des conditions qui laissent peu de place aux plus fragiles. Les membres des groupes considérés font preuves dans leur grande majorité de ressources et d'une autonomie peu ordinaire sans lesquelles ils seraient bien plus contraints dans leurs rapports aux institutions.

Les gens de La Hacienda ont vécu un temps dans un squat vaguement accompagné par des militants du DAL⁴¹. Ils n'ont plus rien aux lendemains de l'incendie, mais ils en ressortent avec un projet « global », qui se pose tout simplement en alternative d'insertion pour les « moins de 25 ans », en décalage avec 40 ans de mise en œuvre des dispositifs de l'insertion économique des jeunes, dispositifs avec lesquels ils ont assez peu de contacts.

À Toulouse comme dans d'autres villes, ceux que les politiques d'expulsion des squatteurs en dur destinaient à ouvrir encore de nouveaux squats et/ou à se cacher, se sont, pour partie d'entre eux, installés en plein centre-ville, sous les tentes du campement du Canal...

Être un « de Garenne », cela pose un lapin ! Ceux qui s'étaient d'abord installés avec leurs caravanes sous le pont de l'île du Ramier avaient trouvé à être citoyens de la ville de Toulouse, dans une de ces dernières « zones grises ». Ils en ont été expulsés.

Nous ne citerons pas plus les acteurs de La Barraka » qui disent notamment leur fierté d'avoir réussi à « faire quelque chose » dont pourraient éventuellement bénéficier les plus jeunes.⁴²

Tous ces jeunes se cultivent plus comme marginaux que pour des misérables, et pas du tout comme « naufragés ».

Les membres des groupes que nous avons rencontrés sont d'une « réactivité » très supérieure à ce qu'il faudrait attendre d'une représentation déficitaire des « SDF » comme « dépendants », « sans ressource », atteints au plan « psycho-social » de troubles mentaux qui invalident leur conscience du monde.

⁴¹ Droit Au Logement.

⁴² Voir le rapport « parole des sans-logis », ORSMIP, Mai 2010, 157p.

La plupart d'entre eux ont des consommations festives et quotidiennes de différents produits toxiques. Ils s'en cachent d'ailleurs assez peu mais comprennent aussi assez mal d'être réduit au statut de toxicomanes, et moins encore à celui de malades mentaux, même si certains connaissent des troubles plus ou moins sévères. Mais ils sont quoi qu'il en soit « d'abord » des personnes sans logis qui aspirent d'abord à habiter selon leurs vœux.

DES JEUNES ET MOINS JEUNES SANS LOGIS EN QUÊTE DE « STABILISATION »

Les premiers enseignements de cette étude se posent en contradiction de la notion d'errance : les habitants « de fortune » du terrain de St Martin disent bien que leur première préoccupation est de « *se stabiliser* ». La plupart de ceux du campement du Raisin affichent d'abord leur ambition d'habiter durablement soit dans le centre-ville de Toulouse, soit dans une maison en périphérie. À Auch, le doute n'existe même plus : le réseau d'acteurs en charge de traiter de l'errance des jeunes s'est éteint de lui-même dès lors que même les acteurs de la municipalité ont pris conscience qu'ils ont à faire avec des jeunes, certes sans logis, mais dont la simple aspiration est de se faire des habitants de la ville. Quant aux Art'troqueurs porteurs du projet de La Hacienda, ils ne pensaient à l'origine qu'à s'inscrire dans des relations de bonne qualité avec le voisinage de leur quartier de faubourg.

La notion d'errance tient surtout au fait que pendant longtemps, les acteurs des politiques se sont surtout attachés à produire une mobilité artificielle. Les habitants rencontrés ne se revendiquent même pas d'une culture de « voyageurs » : sans être totalement immobiles, même si quelques-uns disposent encore aujourd'hui d'un véhicule plus ou moins apte à la circulation, ils sont habitants à part entière. Et c'est en tant que tels que les acteurs politiques et l'action sociale se doit de les prendre en compte.

Le propos n'est pas nouveau. Il cherche simplement à renverser un peu certaines opinions toutes faites, mal médiatisées, selon lesquelles les personnes sans logis deviendraient inévitablement des « vagabonds », des « errants » livrés à eux-mêmes. Dès le début des années 90, les études que nous menions alors auprès des personnes « à la rue » avaient révélé certaines des personnes qui vivaient hors logement comme « résidents notoires » de la ville de Toulouse, pour certains beaucoup plus « bourgeois » ou « citadins/citoyens »⁴³ dans les relations urbaines du quotidien.

Comment élever les habitants sans titre au rang de « citadins/citoyens »⁴⁴ reconnus en tant que tels ? Les quatre expériences considérées tracent quelques pistes, en montrant notamment que la condition première et la plus favorable dans la perspective d'une évolution des groupes et des individus qui les composent passe par le fait d'« habiter d'abord » et de façon pérenne.

⁴³ Au sens de simples habitants (propriétaires en titre) du bourg ou de la cité.

⁴⁴ On pourrait également parler de « bourgeois » au sens du bail type de location, qui demande aux prétendants de s'engager à « habiter bourgeoisement ».

INTERVENTION INITIALE DANS L'URGENCE

Il existe un malentendu sur lequel s'accordent de nombreux observateurs, qui a déjà pris une certaine épaisseur historique, relatif aux déterminants des politiques dites de « l'urgence ». Déjà au début des années 1990, les dispositifs d'accueil d'urgence ont brusquement trouvé à se développer lorsque la multiplication du nombre des personnes retrouvées mortes à la rue, alors largement relayée par les médias, a commencé à présenter un risque majeur en termes de scandale public. On a pu alors parler de la politique de l'urgence comme « politique du scandale », ou plus exactement de réduction du risque de scandale, sans chercher à appréhender vraiment les causes structurelles du phénomène.

Une vingtaine d'années plus tard, les quatre exemples étudiés peuvent se décliner dans un registre assez proche, à ceci près qu'ils impliquent non plus des individus isolés, mais des groupes auto-organisés, et présentent un nouveau défi pour les politiques urbaines :

- il était urgent, pour la nouvelle municipalité toulousaine, de réduire au plus vite le risque inhérent aux déviances urbaines grandissantes du « campement du Canal »...
- à Auch, au cours des années 2000, les tensions ont également commencé à se focaliser sur quelques concentrations de personnes à la rue, et les propos de certains habitants en appelaient à une intervention rapide...
- à moindre échelle, les deux autres « terrains » étudiés ont renvoyé à la même chronique urbaine : occupations illégales, expulsions, incendie...

Mais si les politiques des années 90 pouvaient encore se « contenter » de mettre à l'abri les personnes en danger, sans volonté aucune de les faire habiter, mais seulement de les mettre ponctuellement à l'abri, il n'en est plus de même concernant les phénomènes de groupes des années 2010.

Les quatre situations étudiées et leur genèse semblent indiquer, et on peut bien sur le regretter, qu'il reste difficile pour tous les acteurs impliqués de s'inscrire dans une démarche anticipée d'accès à un habitat collectif autogéré. Au contraire, c'est aussi une caractéristique commune, il semble que la recherche de solutions d'habitat collectif ne puisse guère être engagée en dehors de contextes de crise, de conflit ouvert, de dramatisation des rapports... C'est cette autre forme de mise en urgence que l'on retrouve dans tous les cas aux origines d'une mise en procédure qui continue à se cultiver comme exceptionnelle.

3. « RECENTREMENT » DU TRAVAIL SOCIAL ENTRE ACTION PUBLIQUE ET POLITIQUE

Il faut mettre en parallèle la difficulté que manifestent la plupart des acteurs sociaux face à l'accompagnement de collectifs avec le malaise que les mêmes acteurs formulent concernant leurs relations avec les « politiques ». Certains disent par exemple leur crainte de se voir « instrumentalisés » par le politique, craindre de perdre la position de « neutralité ». Parallèlement certains acteurs impliqués sur le terrain des politiques urbaines peuvent dire par exemple : « *Je suis surprise de la difficulté qu'ont les travailleurs sociaux, dans l'accompagnement...* » (de collectifs).

La question du « recentrement » de l'intervention sociale se pose dans cette vision de l'action sociale et de l'action politique comme relevant de deux mondes séparés :

- d'un côté le travail social « classique » dont la seule vocation serait dans l'assistance et l'accompagnement individualisés, dans un travail à finalité de réinsertion sociale des individus,
- de l'autre une action de politique urbaine qui aurait pour objectif essentiel la prévention du risque de désordres publics supposé inhérent à l'existence de groupe autogérés dans l'espace public.

La question du rapprochement, sinon de l'intégration de l'intervention politique et de l'action sociale apparaît comme une question centrale, qui se pose sur l'ensemble des « terrains » étudiés. Le moins que l'on puisse dire est que la résolution de l'équation apparaît très inégalement réalisée d'un site à un autre. Elle a trouvé des formes de résolution assez satisfaisantes dans le cadre auscitain, c'est-à-dire dans une « petite » ville, où les distances entre acteurs sont faibles, et où une dynamique de réflexion sur « l'errance » des jeunes s'est engagée à l'échelle de la ville et du département dès le début des années 2000⁴⁵... Les résultats sont plus incertains dans la métropole toulousaine, où les « groupes » considérés se montrent sensiblement différents les uns des autres, et où les interactions entre intervenants sont plus complexes. Sur le site auscitain, l'ensemble des fonctions représentées (action politique, accompagnement social individuel, accompagnement de groupe, travail « pair ») est parvenu à éviter la confusion des genres, notamment entre commandite publique, travail social individuel et accompagnement collectif. Ce n'est pas aussi évident à Toulouse, où la commande politique apparaît parfois plus ambiguë, entre accompagner les groupes et activer le ressort du groupe dans un but d'insertion individuelle, et où les intervenants sociaux « de terrain » ont eux-mêmes du mal à se situer, pris dans les injonctions contradictoires qui viennent de leur propre univers professionnel, de la commande politique locale, des mouvements militants, etc.

⁴⁵ Sans doute faut-il en tirer quelques enseignements en termes de reproductibilité de l'expérience de La Barraka...

4. OBJECTIFS ET MODALITES DE L'INTERVENTION AUPRES DES COLLECTIFS AUTOGERES

Les enjeux principaux de ce type de démarche peuvent se résumer autour de quelques questions que partagent la plupart des acteurs en présence, y compris parmi les habitants des différents sites : comment passer de rapports fondés dans l'adversité (notamment dans le conflit à répétition entre habitants de plein droit et « marginaux » SDF), à des rapports plus normalisés, sans nécessairement s'attacher à dissoudre les « groupes » constitués au nom de la norme d'autonomie individuelle ? Comment passer de rapports sous tensions latentes à des rapports de réciprocité entre collectivités locales et collectifs d'habitants sans titre ? Comment faire en sorte que des personnes et des groupes considérés soit comme des barbares, soit sur le mode « déficitaire », comme personnes sans ressort, sans ressource, incapables de se réinsérer et par conséquent d'habiter ? Comment faire de ces ensembles de personnes qui occupent indûment des bouts d'espace public des citoyens à part entière ? Des interlocuteurs à part entière des institutions politiques ?

L'analyse des positions d'acteurs a montré que les réponses à ces questions concernent d'abord le rapport direct entre les acteurs politiques et les « SDF » plus ou moins organisés. Mais aussi que cette relation ne peut vraiment s'établir sur des bases minimales de viabilité sans l'intervention d'acteurs et de structures intermédiaires : acteurs technico-politiques, militants du mouvement SDF, professionnels du social...

Le travail qui s'engage alors est d'abord un travail sur les images et les représentations de la place de chacun, et d'abord des « groupes » de « SDF ». Il consiste ensuite à élaborer des relations de confiance entre des représentants de mondes sociaux qui tendent à s'éloigner les uns des autres au fur et à mesure que se creusent les processus structurels de précarisation d'une part croissante de la population. C'est particulièrement vrai concernant les plus jeunes dont les travailleurs sociaux disent souvent : « *Ils n'ont pas confiance en moi (ou en nous)* », « *ils ne sont pas demandeurs* ». Et de fait, certains de ces jeunes, considérés moins comme personnes sans logis que comme « marginaux »⁴⁶, disent eux-mêmes souvent à quel point ils ne se retrouvent pas dans les conditions d'accueil des « foyers », mais aussi dans certains cas combien l'intervention sociale « classique » présente pour eux un risque pour le fragile équilibre de survie qu'ils ont réussi à se donner en tant que squatteurs.

Dans le contexte de profondes incertitudes qui caractérise le traitement sociopolitique du sans abris, entre :

- figures répressives et figures constructives des politiques urbaines,
- interventions sociales plus ou moins normatives et donc plus ou moins excluantes,
- conditions plus ou moins réalisées d'une représentation des « SDF » sur la scène publique,

les exemples que nous avons travaillés montrent qu'il n'est pas deux situations et parcours réductibles les uns aux autres. Le sentiment largement partagé par les partenaires de

⁴⁶ La distinction peut sembler ténue, mais elle traduit une véritable rupture : en milieu urbain comme en milieu rural (voir par exemple l'étude "A la croisée de lieux et de chroniques. Les gens de la rue". Ed. du PUCA. 2006.), à propos des jeunes « neo ruraux » qui vivent en Ariège). Ces jeunes marginaux sont souvent considérés comme irresponsables et illégitimes en termes d'accompagnement social, y compris parfois par l'action caritative.

l'étude est qu'on pourrait multiplier les exemples localisés de « SDF créateurs » sans jamais parvenir à les réduire l'un à l'autre, que les tentatives de typologie sont vouées à l'échec. Une des causes principales tient à la dynamique des « groupes » considérés. Les animateurs de La Hacienda, ceux de La Barraka sont entrés assez tôt dans une logique de fondation d'une association. Les deux autres groupes ne sont pas dans cet esprit, même si certains de leurs membres y seraient plutôt favorables. Mais rien n'autorise à dire que les anciens du Canal, puis du Raisin, et moins encore les habitants du terrain de Saint Martin, ne s'inscrivent pas pour autant en référence à un collectif.

Il en résulte qu'il n'y a pas, et qu'il sera bien difficile d'établir, une véritable « boîte à outil » de l'accompagnement des collectifs SDF autogérés, potentiellement reproductible d'un site à un autre. Il n'y a pas de mode d'emploi qui ressortent très clairement. Seulement des principes en décalage marqué avec ceux de l'insertion individuelle normative. Et une palette de leviers somme toute assez large.

QUELS LEVIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS AUTOGERES ?

■ La contractualisation

Sur l'ensemble des sites, les premières formes de régulation ont porté sur le droit à habiter et sur les règles minimales qui encadrent ce droit, si possible au plus près du droit commun. Dans tous les cas, il s'est agi, non pas de créer un habitat sous contrôle ou sous contrainte, mais d'ouvrir un espace d'habitat autonome comme véritable « chez soi », espace autorégulé par ses habitants. Pour autant, un contrat de bail a été passé entre les deux ou trois parties en présence (propriétaire – en l'occurrence, la Mairie ou l'État –, habitants, et dans certains cas, l'association qui assure l'accompagnement social). Cette sorte de « bail » pose des obligations à minima qui portent dans tous les cas :

- sur le paiement d'un loyer,
- sur l'acceptation d'un accompagnement social,
- sur « l'habiter bourgeoisement⁴⁷ », dans le respect des lois et de l'intégrité du lieu,
- sur le droit de regard du propriétaire sur l'état des lieux de l'espace mis à disposition.

On retrouve là, à peu de variantes, les principes hérités des programmes nord-américains du « Housing first » : « un chez soi d'abord ».

La question du loyer apparaît bien sûr comme la plus sensible pour les habitants, en même temps qu'elle revêt une importance majeure en termes de contractualisation et d'engagement des membres du groupe comme habitants à part entière. Trop élevé, le prix du loyer est dissuasif pour des personnes, dont certaines ont déjà eu un logement par le passé et n'ont pu s'y maintenir. Un montant de loyer trop faible, purement symbolique, c'est le cas par exemple pour les anciens du campement du Raisin lors de leur relogement en dur, auxquels il est demandé d'assumer un loyer de... 20 € par an et par personne, ne semble pas vraiment engager les personnes dans une perspective d'appropriation du lieu. Surtout, il ne permet pas de poser les ressources issues des loyers comme moyens susceptibles d'être réinvestis dans l'amélioration des conditions d'habitat du groupe.

⁴⁷ Formule que l'on retrouve dans le contrat de bail type concernant tous les locataires.

Quant à la contractualisation autour de l'accompagnement du collectif d'habitants, on a vu qu'elle pouvait prendre un sens très différents d'un site à un autre, selon la nature des relations de confiance, ou de méfiance, qui ont pu s'établir préalablement.

■ L'accompagnement social du collectif

Les formes d'intervention et les outils mobilisés situent clairement l'action sociale hors des sentiers de l'accompagnement individuel. La comparaison entre les quatre sites incite à penser que l'accompagnement du collectif gagne à être proactif, et que réciproquement, le collectif d'habitants peut se trouver affaibli d'être trop largement livré à lui-même.

La listes des interventions possibles ressort de nos observations, mais est loin d'être close.

Dans le désordre :

- Organisation de petits déjeuners, de repas réguliers ou festifs,
- aide à la gestion des chiens,
- aide à l'élaboration formelle de projets,
- soutien dans la gestion de projet dans la durée,
- régulation de la démocratie interne, de la répartition des rôles et tâches,
- définition des conditions de représentation du groupe auprès des instances publiques,
- donner accès à la réglementation, à la jurisprudence municipale et nationale,
- faciliter l'accès à la réparation de camions, de caravanes, de véhicules en général,
- proposer non seulement de l'information mais aussi de la formation, en fonction des orientations du groupe,
- participer à l'organisation de manifestations socioculturelles⁴⁸,
- retour historique écrit sur les conditions d'émergence du groupe,
- aide à la négociation sur les conditions d'accès à l'espace public de proximité,
- viabilisation du lieu et de ses abords,
- soutien à divers projets d'activités (jardinage, expression artistique...)
- etc.

Dans un rôle de protection du groupe, l'accompagnement social peut aussi consister par exemple à tenir le groupe à l'abri de l'intervention intempestive des médias, de façon plus générale à se faire l'avocat et le porte-parole du groupe...

L'équilibre à trouver se situe entre partenariat, collaboration et intrusion.

Quelques exemples reviennent comme particulièrement significatifs d'une négociation/animation partagée entre habitants et intervenants extérieurs, par exemple et sans rentrer dans les détails :

La traversée de la période du Raisin : « *comment a-t-on pu tenir ?* », disent certains de ceux qui l'ont vécue.

Les négociations autour de l'intégration urbaine de la Barraka.

L'inscription de l'association des Art'troqueurs (La Hacienda) dans les relations de voisinage et d'échanges avec l'extérieur au cours de sa période initiale de résidence sur leur premier lieu d'inscription.

⁴⁸ Ce fut par exemple une des orientations majeures du collectif Zon'Art à Tarbes, autour d'un lieu d'accueil de jour.

Les échanges entre intervenants extérieurs et habitants qui ont conduit à la rédaction du « Bilan 2011 du terrain de Saint Martin » (GAF 2011).

Le travail en cours de reconstitution « historique » des parcours de groupes de la Barraka. Etc.

■ Mettre entre parenthèses les questions de la réussite ou de l'échec.

On s'arrêtera enfin sur ce que l'étude indique comme une tendance assez largement partagée parmi les tuteurs politiques et les professionnels sociaux, à poser régulièrement des questions du type : « est-ce que ça avance ? », « est-ce que ça marche ? », « est-ce que les gens s'en « sortent » mieux ? ».

Les logiques sous-jacentes tendraient à soumettre à leur tour les « habitants collectifs » aux mêmes attentes que celles qu'ont institué les méthodes et modèles de l'insertion/réinsertion individuelle, et d'une façon plus générale les principes du travail social « step by step » (palier par palier), qui posent le retour à la norme comme objectif absolu, avec des étapes obligées : habiter « normalement » d'abord (rompre avec les formes de la vie à la rue), entretenir « bourgeoisement » le lieu ... voir progressivement le groupe s'installer comme quasi-propriétaire...

Demanderait-on à un locataire lambda, à une famille, à un groupe de colocataires de justifier en quoi ils « avancent » dans leur habitat ? En quoi peut-on dire qu'un espace d'habitat « avance » ?

Les expériences que nous avons étudiées relèvent clairement des principes de l'« habiter d'abord », traduction la plus satisfaisante du « housing first ». Les personnes qui ont accédé à un habitat en collectif sont libres de la façon dont elles souhaitent habiter dans leur espace privatif dès lors qu'ils ne mettent pas en danger l'intégrité du lieu, et s'inscrivent dans des rapports pacifiques avec le voisinage. La question qui se pose alors pour toutes les parties en présence est celle de la durée. Il est essentiel pour les habitants, nos quatre « sites » d'étude le confirment largement, de pouvoir se rassurer sur le temps qui leur est accordé pour habiter en toute autonomie. Plus ou moins, la crainte reste réelle pour eux de voir leur maintien dans les lieux remis en cause à brève échéance. Le débat reste ouvert sur cette question entre tous les intervenants. Ces formes d'accès à un « habiter d'abord » devraient-elles ou non reproduire les limites temporelles dans lesquelles les dispositifs ALT situent généralement les personnes en voie de réinsertion ? Soit un logement pour une durée de 6 mois, avant qu'elles réintègrent au plus tôt le droit commun du logement individuel, pour autant que les personnes « avancent » ?

Il est évident que l'objectif premier de ce genre de formule doit être avant tout de laisser du temps, sans préjuger des évolutions que connaîtrons les groupes concernés ?

La question de ce qui « marche » ou ne « marche pas » s'est posée dès le début de l'étude en des termes un peu différents : « *De ces quatre expériences qui sont de mon point de vue plutôt des expériences réussies, ça peut être intéressant d'aller voir des trucs qui n'ont pas marché* ». Cette étude a apporté, au moins partiellement, des réponses à cette forme de questionnement : il faut entendre que les conditions qui permettent à certains « groupes » qui habitent collectivement à la rue de s'inscrire dans une perspective d'habitat collectif autogéré et avalisé par le politique relèvent de facteurs multiples :

- d'abord de la capacité conjointe des acteurs politiques, des professionnels du social et des médiateurs pairs à construire la légitimité du groupe,

- ensuite de l'intérêt que le groupe lui-même trouve à se produire en tant que tel, et de faire ses preuves dans les relations aux autres parties en présence et d'abord face aux intervenants politiques.

L'équation est à de multiples inconnues, d'autant que les « groupes » en question ne sont ni des familles, ni des communautés constituées, mais des ensembles d'individus appelés à évoluer au fil du temps.

Il n'y a pas de raison de projeter sur ces groupes des modèles de normalisation transposés de l'action sociale auprès des individus. Du point de vue institutionnel, les personnes qui se sont insérées dans les groupes étudiés sont généralement considérées comme figurant parmi les moins capables d'habiter, comme de suivre les canaux plus ou moins sinueux de l'insertion économique. Les groupes que nous avons suivis pendant cette année d'étude ont tour à tour été parfois désignés comme « anormaux », parfois comme trop remuants, et souvent comme inaccessibles, y compris pour le travail social « de rue ». Sans doute faut-il accepter que parfois « rien ne se passe » sinon le fait qu'un collectif de personnes « marginales » arrive à se maintenir dans le vivre ensemble et dans des rapports régulés avec les acteurs politiques et les services sociaux.

Dans le même temps, il faut aussi considérer qu'il revient aux divers intervenants extérieurs (politiques, techniciens, travailleurs sociaux et travailleurs « pairs ») de s'appliquer à « développer » la vie sociale du groupe, de sorte que « des choses se passent », dans le respect des aspirations et de la dignité des habitants.

5 - QUELLES ARTICULATIONS POSSIBLES ENTRE CES EXPERIENCES ET LES POLITIQUES EMERGENTES DITES DU « LOGEMENT D'ABORD » ?

Nous en revenons enfin à ce qui fut une des questions premières sur lesquelles le projet d'étude a été édifié : les quatre expériences étudiées illustrent comment le « sans-abrisme » se manifeste de plus en plus sur la scène publique, non plus seulement derrière la figure du « SDF » isolé, mais sous des formes de « groupes » qui revendiquent d'habiter collectivement. Ces groupes se sont constitués par affinité, entre personnes qui partagent les mêmes conditions de vie et des traits culturels communs.

Parallèlement, les politiques du « logement d'abord » qui sont mises en œuvre actuellement, continuent à préconiser largement le modèle de l'habitat individuel, alors que le déficit de ce type de logement est particulièrement criant en France...

Au cours de leur genèse, les quatre situations que nous avons étudiées renvoient toutes au modèle alternatif du squat autogéré, avec des variantes :

- dans l'alternance entre habitat en dur et occupation de terrains non bâtis (La Barraka, le Raisin),
- dans l'habitat en dur, mais avec des objectifs privilégiant le développement d'activités alternatives (La Hacienda),
- dans l'habitat plus ou moins mobile (caravanes, camions...) sur terrain non bâti (Saint Martin).

Ces formes d'habitat échappent bien sûr à la norme à laquelle se réfère l'action publique du logement autonome et décent. Les mouvements du « droit au logement », et jusqu'aux médias⁴⁹ considèrent eux-mêmes ce type d'habitat comme particulièrement indigne.

Mais peut-on continuer à refuser aux personnes sans logis d'habiter dans les conditions d'autodétermination auxquelles elles aspirent ? D'autant que le « décentrement » que ces expériences impliquent pour l'intervention sociale n'a rien d'insurmontable. Il implique simplement que l'action sociale se propose de refaire une petite place aux stratégies de développement, qui ne se donnent pas seulement des objectifs de réhabilitation individuelle, mais un peu plus des objectifs d'émancipation collective. Il s'agit de renouer avec un travail médico-social qui ne se donne pas seulement de réparer des corps et d'intervenir sur les dérives individuelles, mais de rejouer un rôle plus affirmé d'intermédiaire entre le politique et les « sans abri » plus ou moins organisés.

Les mauvais bilans de l'action d'AVDL⁵⁰ (accompagnement vers et dans le logement) situent les limites du « logement individuel d'abord » lorsque l'intermédiation locative ne se donne pas vraiment les moyens d'une intervention pluridisciplinaire intensive. Mais ils disent aussi tout simplement que l'accès des personnes sans logis à un logement individuel ne peut pas être considéré comme un aboutissement et comme une panacée, en particulier pour des individus et des groupes qui aspirent « d'abord » à habiter collectivement.

Les expériences étudiées ouvrent en ce sens de grandes perspectives pour l'action publique, dans le respect des idéaux du vivre ensemble et d'autogestion dans lesquels se reconnaissent de nombreuses personnes SDF parmi les plus réfractaires à l'action sociale de normation individuelle.

Au moment où nous diffusons ce rapport, les termes du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale commencent à être mieux connus. Ce Plan fait notamment une place notable à la recherche de formules d'habitat intermédiaires entre la rue et le logement individuel normé. C'est dans cet entre-deux que notre démarche s'est résolument portée.

⁴⁹ Exemple : pendant l'été 2012, les militants des Don Quichotte ont mobilisé les médias locaux, y compris FR3, pour venir dénoncer les conditions « indignes » de vie sur le terrain de Saint Martin, sans accorder le moindre regard au projet de ses habitants. Tout récemment encore (octobre 2012), un ex élu municipal aujourd'hui dans l'opposition a cherché à réitérer l'expérience en mobilisant la chaîne locale TLT...

⁵⁰ Voir notamment le rapport Etienne Pinte et les récents rapports de la Fondation Abbé Pierre.

ANNEXE

PRESENCE AUPRES D'UN GROUPE DE SQUATTERS SUR LA VILLE D'AUCH

VINCENT BATSERE

L'auteur a écrit ce texte au cours de la période qui a précédé la mise en œuvre du projet « SDF créateurs d'habitat », à la demande de la direction de l'association REGAR. Malgré quelques relectures et quelques modifications formelles, il reste au plus près de sa forme d'origine. Nous n'avons pas cherché à le mettre en forme plus avant.

Tel quel, il nous paraît être une des très rares tentatives de compte rendu d'une expérience de plus de cinq ans de travail social (ou médico-social) auprès de « collectifs » de SDF au départ particulièrement réticents face à l'offre institutionnelle.

Le texte proprement dit est suivi de différentes contributions.

“Si nous sommes devenus ces chiens dressés qui tendons la patte, eux sont restés des loups prêts à mordre”. Guy Gilbert

Cette citation pour rappeler que travailler auprès de ce public demande un travail sur soi, une éthique et une posture bien définie (cf. texte joint). Si le travail de rue n'est qu'un outil de plus pour essayer de rencontrer l'autre, il nécessite de bien élaborer ce qui est fait (aide méthodologique externe), pourquoi il est fait (au regard des missions) et comment en tant que professionnel du médico-social j'en répons. Répondre à ces questions, accepter d'en parler en réunion d'équipe (régulation) permet d'éviter *cette morsure*, ce risque du basculement dans la tourmente de cette vie libertine (attirance par ce type d'existence) voire cette lassitude du travail nommé souvent « souffrance au travail ».

De ce postulat, j'essaie de témoigner de l'accompagnement effectué auprès de ces personnes rencontrées depuis ma prise de fonction, c'est à dire mai 2004. A cette date j'ai été amené à mettre en place un travail de « rue » ou plus exactement une action « hors les murs » de l'établissement Pôle Santé-Caarud (depuis 2006) de l'association REGAR à Auch. En effet, pour moi, il s'agissait d'opérationnaliser un « aller vers » auprès de ces personnes dites en errance, dont l'objectif premier a été de « s'approprier » mutuellement, de se reconnaître et d'atténuer la méfiance qui existe entre ce public et les travailleurs médico-sociaux.

Lors de rencontres avec des élus locaux, il a été mis en avant que certains contacts avaient déjà été effectués auprès d'un groupe de « punks » qui occupait le lieu appelé « le Napoléon ». Leurs souhaits étaient de créer un espace de concert, de répétitions et toutes autres alternatives voire d'habitation.

Cependant, assez rapidement (décembre 2005) il a été prononcé une expulsion du lieu pour des raisons d'insalubrité et de dangerosité. Ayant déjà rencontré certains membres de ce groupe, ceux-ci sont venus me voir pour exposer les faits et savoir comment ils pouvaient garder cet abri jusqu'au printemps, gagner du temps. J'ai expliqué qu'ils avaient plusieurs façons *de gagner du temps* ne serait-ce qu'en sollicitant la justice. Après quelques jours et à leur initiative, une démarche est engagée auprès d'un avocat local. Il en ressortira qu'il

leur sera accordé la possibilité de s'y maintenir le temps de l'hiver et d'organiser leur départ avant la destruction du local... ils étaient heureux d'avoir gagné. Gagné quoi ? Je ne sais pas trop. Par contre je mesurais le gain pour la mise en place de mes missions. Dès lors il m'était accordé le droit d'être un tiers dans ces espaces parfois si fermés de la « zone ». Il m'était alors autorisé d'en dire quelque chose sans risque quelconque. Si certains sont partis sur d'autres départements, un certain nombre de personnes est resté sur la ville. C'est au sein de ce groupe que sont apparus la question de l'habitat, la notion de vie de groupe, de communauté et celle de revendiquer un statut et la philosophie « *d'être squatter* ».

Il faut savoir que les personnes qui sont restées sont celles qui ne pouvaient plus « reprendre la route » pour différentes raisons. Par manque de moyen de mobilité (camion, voiture...), à cause d'une santé trop fragile, ou encore parce qu'elles avaient des attaches sur le département... En tous les cas, un groupe s'est constitué avec une forme d'accueil des « vieux de la rue » et ceux de passage. Ces moments m'ont permis de rencontrer des personnes revenant sur la ville entre deux travaux saisonniers, revenant sous prétexte d'une attache à cette ville ou pour revoir des copains de route stabilisés sur la ville. C'est en référence à ses attaches que chacun étaye sa présence sur la ville et cette nécessité d'ouvrir des lieux à vivre ; d'autant que cette ville offre beaucoup d'opportunités.

En parallèle de ce travail, j'avais constaté la présence de plusieurs squats sur la ville, qu'une partie des personnes ne rentraient pas en contacts voire se méfiaient de ma présence et des travailleurs sociaux en général. C'est pourquoi j'ai proposé de développer l'action d'« aller vers » en mettant en place un petit déjeuner « hors les murs » sans d'autres fins que celle de se restaurer après *une nuit froide et solitaire* (novembre 2006). L'idée de ce type d'action me vient de ma participation à la mise en place de cette même forme de présence sur la rue lorsque je travaillais à Toulouse (Petit Déjeuner de la gare). Cette action m'a permis de rencontrer différemment les personnes voire d'en rencontrer d'autres dans un contexte différent de celui de la journée, de la soirée, où les personnes sont souvent sous l'emprise de différents produits licites et/ou illicites, faisant souvent barrage à la rencontre et à la parole. Assez rapidement il a été constaté qu'une telle action offrait un nouvel espace de parole et qu'un lien pouvait émerger, une autre façon de se rencontrer et surtout a permis à des personnes de s'autoriser à m'inviter « chez eux ».

Ces deux façons d'être (à l'intérieur et à l'extérieur), m'ont permis d'ouvrir de nouveaux possibles avec ces personnes, leur ont donné la possibilité de découvrir ma façon de travailler, de me positionner et d'appréhender mon éthique professionnelle (travaillé en régulation interne). C'est ce temps d'apprivoisement indispensable pour accéder à l'élaboration de cadres de rencontre avec ce public très méfiant des professionnels. Certains m'ont même expliqué « rencontrer des professionnels c'est mettre en danger leur système de survie ». C'est à méditer !

HISTORIQUE

Nous revenons au travail d'accompagnement de ce groupe de squatters auscitains afin de mettre en avant les différentes étapes essentielles et l'importance de la place à tenir dans l'accompagnement d'un tel projet « d'habitat alternatif ».

Le retour sur les moments clefs de cet accompagnement permettra, je l'espère, de mieux appréhender pourquoi, en novembre 2009, leur projet d'habiter n'est toujours pas concrétisé.

- **Année 2005**, rencontre de certaines personnes faisant partie des squatters du lieu appelé « Le Napoléon ». Sensibilisation au froid avec Emmaüs, rencontres dans le cadre des missions du Pôle Santé-Caarud dans cette philosophie de travail qu'est la réduction des risques...

Ce travail a consisté à essayer de trouver une place, une fonction et un statut dans un milieu pas toujours accueillant pour les professionnels du médico-social. Il est important de considérer que dans de telles démarches le professionnel fait tiers, tiers dans la communauté, tiers avec la loi, la société et permet d'autres échanges. Une telle place ouvre des perspectives différentes de travail, d'accompagnement notamment en termes de réduction des risques, mais bien souvent se posera la question de la limite de l'intervention et surtout de repérer si effectivement l'on fait tiers et comment. Par exemple, le rappel de la loi, indispensable, permet d'aborder la question de la citoyenneté. Mais ces limites du travail demandent un accompagnement et une nécessaire aide méthodologique (outil mis en place par l'association – régulation).

- **Année 2006**, avis d'expulsion effectif en avril.

Un moment pas forcément évident pour le groupe. Les personnes n'ont pas devancé ce départ : plusieurs n'avaient pas fait leur sac, certains camions ne démarraient plus. Et retrouver cette notion de temps -au jour le jour-.

- **Juillet 2006**, les squatters quittent le lieu selon l'application de l'ordonnance du tribunal. Ils vont dans un premier temps s'installer sur le parking de l'IUT d'Auch.

Très vite les relations avec le voisinage deviennent de plus en plus difficiles, aggravées par un rythme de vie différent. Très vite il leur est demandé de partir ; certains restent sur la ville...

Le choix du parking est sûrement lié à la proximité de l'accueil de jour géré par l'association *Le Point du Jour* : d'ailleurs l'équipe pouvait exprimer que certains venaient pour accéder aux services proposés (alimentaire et sanitaire). Mais comment essayer de garder le lien sans être trop intrusif, persécuteur. J'ai alors repensé à certaines actions auxquelles j'avais participé sur Toulouse comme le petit déjeuner dit de « l'écluse ». J'ai repensé aussi à ces années passées au contact du Groupe Amitié Fraternité et leur façon de responsabiliser la personne dans ses possibles et la place de l'accompagnant.

Ces différentes expériences m'ont été très utiles dans ma façon de construire cet accompagnement, de trouver ma place et de dynamiser une partie de mes missions.

- **En novembre 2006**,

J'ai eu la possibilité de mettre en place, avec la participation d'Emmaüs, une action de proximité dite « petit déjeuner » auprès de publics ne pouvant, ne voulant plus se rendre sur les structures d'accueil. Cette action m'a permis de rencontrer des personnes vivant dans des habitats alternatifs, de passage (camion, voiture) ou encore en « dérive psychique » (proximité du CHS).

Cette présence se veut sans fondement médico-social si ce n'est d'apporter une boisson, une pâtisserie, le tout saupoudré d'échange et d'humanité. J'évoque une de mes façons de

travailler pour bien comprendre que ce temps d'apprentissage, de « reniflage » de mon éthique, de mon savoir-faire m'a permis d'être accepté, ce qui a développé mes actions de préventions auprès d'un public parfois très éloigné des structures médico-sociales. La présence dans un autre quotidien met en place une proximité de rencontre, d'échange. Ils ont eu moins d'appréhension à la présence d'un travailleur médico-social.

Le Collectif SDF toulousain a été contacté suite à des témoignages sur le thème des violences policières qu'ils disaient subir. L'objectif de ces rencontres se concentre sur l'accès à la citoyenneté de chacun : droits et devoirs de chacun dans la cité. Il a même été pensé qu'une antenne locale pouvait être créée. A ce jour, personne ne s'est mobilisé pour le faire. Cette année-là a été très fructueuse en termes de rencontres, d'échanges et de prévention dans une dynamique de Réduction des Risques. Effectivement beaucoup de produits licites ou illicites circulent sur Auch et le département. Beaucoup de jeunes (voire mineurs) sont en contact avec ces populations notamment sur cette grande question qui préoccupe chaque adolescent : « ma liberté ». Sauf que bien souvent, ils n'en voient pas le prix à payer physiquement et psychiquement. Le constat est fait, en fin d'été, qu'un certain nombre de jeunes se retrouvent dans un entre-deux ; impossibilité de retourner dans leur « chez eux » et grandes difficultés à rester dans ce mode de vie de rue. Là, la présence de professionnels sur le terrain est indispensable pour assurer une forme de veille sanitaire.

Ce constat que bien des jeunes se trouvent à essayer de « se débrouiller » entre les réalités du logement et du travail à temps partiel voire saisonnier n'est pas nouveau. Il est important de comprendre que parfois c'est aussi un choix par défaut (cf. *Les Nomades du vide* de François Chobeaux - éd. La Découverte, 2004). *Vivre à la rue* c'est quelque chose qui s'apprend, cela nécessite une vraie formation parce qu'elle ne fait pas de cadeau.

■ **Septembre 2006 à sept 2007**, ouverture d'un lieu repéré par une partie du groupe.

Expulsion à l'initiative du propriétaire un an après.

Période où les personnes sollicitent le collectif SDF pour asseoir une revendication citoyenne (non-respect des lois et agressivité policière).

C'est sur ce lieu et avec ce groupe qu'apparaît pour la première fois l'idée d'un abri, d'une façon d'habiter différente... surtout qu'il était impossible de répondre aux injonctions de l'habitation ou du logement : chacun dans sa singularité pouvait répondre à cette question, trop d'isolement, trop de contraintes par rapport aux bénéfices, pas en phase avec un mode de vie revendiqué, ne voulant pas payer de loyer. Vient alors cette idée d'une organisation communautaire.

Lorsqu'ils parlent d'habitat différent, ils font référence à une construction psychique pour trouver une place « à côté » de cette société où ils ne s'identifient plus voire ne veulent plus y participer (avec un regard de changement, d'inégalité et de révolution). Par contre reconnaître l'existence de ce construit permet d'aborder cette place qu'ils revendiquent, qu'ils occupent. C'est amener la réalité de l'interdépendance de la différence dans une société (approche interculturelle).

C'est durant mes différents temps « hors structure » que j'ai pu rencontrer ces personnes occupant des squats sur la ville ; certains m'ont invité à venir sur leur lieu de vie situé alors dans une maison en face de la station Elan (rue Pierre de Montesquiou). Sur ce lieu de vie se trouvaient cinq personnes, sans compter les passagers, là pour quelques nuits, sinon entre deux travaux saisonniers. Cette maison est depuis quelques années squattée par des personnes de passage ou en pause. Cette invitation a eu pour effet d'ouvrir d'autres portes et lieux où je ne m'étais jamais rendu.

A ma connaissance aucune intervention institutionnelle n'avait été organisée sur ce lieu. Cependant il semblerait que certains liens avaient pu se créer auprès de voisins comme le gardien du camping (négociation pour accéder aux sanitaires), le propriétaire de la station, ainsi qu'auprès des lieux d'accueil comme le Point du Jour (accueil de jour et de nuit), le Point Santé (ANPAA), REGAR... Mais ces démarches avaient comme objectif les besoins élémentaires (alimentaire, hygiène et santé) et elles étaient surtout individuelles. Or apparaissait de plus en plus à la fois une volonté de vie plus communautaire, et la volonté d'accueillir les passagers, les vieux de la rue. Leurs paroles se rapportent de plus en plus à des formes de réponse collective. Certes une réponse peu construite, qui ne tenait pas compte des difficultés de chacun, mais ils parvenaient à occuper ce lieu. Il faut croire que cela n'était pas assez efficace, pour le voisinage, puisqu'un avis d'expulsion en septembre est activé sans négociation possible. Voilà, à nouveau, le groupe et ces vieux à la rue sans solution alternative et sans avoir devancé cette sortie.

► **Novembre 2007**, investissement d'une maison face au Pôle Santé-Caarud.

Après quelques mois dans des abris de fortune, des tentes sur des zones délaissées (comme sous le pont en bord du Gers), certains repèrent une habitation vide dans la ville dont les portes sont déjà fracturées. Ils se décident alors à « *trouver refuge dans l'immeuble dans la perspective de l'hiver qui approchait afin de trouver un lieu de vie plus confortable que les berges du Gers* ».

Peu de temps après cette occupation symbolique, un huissier frappe à leur porte pour leur signifier un avis d'expulsion. Le groupe de squatters m'interpelle rapidement. Il m'a semblé important de les informer sur les alternatives possibles et de savoir quel choix ils envisageaient. Je me suis appuyé sur un livret intitulé « Squat de A à Z » dans lequel sont bien différenciées deux possibilités : soit se défendre comme tout citoyen avec l'aide de la justice ou encore rester dans le lieu pendant le temps de la procédure, jusqu'à expulsion effective. Ce support écrit m'a permis d'organiser avec les occupants plusieurs temps d'échanges sur le choix qu'ils pouvaient faire (y était associé le Collectif SDF toulousain). Ces échanges, ces élaborations ont abouti à la construction d'une stratégie de défense à l'aide de la justice en choisissant un avocat pour, cette fois-ci, mettre en avant leur projet d'habitat. La surprise de cette démarche est cette référence à une justice qu'ils définissent comme injuste, toujours contre eux. Sauf là, ils semblent croire en leur action et revendication : ils décident de « jouer le système ».

► **Janvier 2008**,

Suite à l'avis d'expulsion, assignation au tribunal... Mais il n'est pas donné d'autre suite qu'un renvoi de cette affaire devant le tribunal compétent. Du fait d'être parvenu à gagner du temps, il est possible d'organiser des rencontres sur le thème de l'habitat entre les squatters, le collectif SDF et l'association REGAR. De se retrouver pour qu'ils développent leur projet, leurs ambitions et de savoir avec quels partenaires.

► **Mars 2008**, rencontre avec la SEMGERS

L'association est sollicitée pour essayer de trouver une solution, une sortie de « crise ». Certains élus comprennent cette démarche, cet accompagnement, comme innovants, comme susceptible d'aboutir sur une autre façon de travailler avec ces personnes qui ne sollicitent pas ou peu les structures locales d'accueil et d'accompagnement médico-sociales. De sortir

aussi de cette politique d'expulsion d'autant qu'il est avéré qu'il s'agit d'auscitains ou du moins de gersois.

- 13 et 14 mars**, visite des lieux de vie et des ateliers sportifs et culturels du GAF à Toulouse. Il est proposé aux squatters de visiter un lieu alternatif qui a quinze ans d'existence, géré par l'association Groupe Amitié Fraternité. L'idée que nous portons est que les squatters auscitains puissent mieux se représenter ce que signifie vivre en collectif, gérer un groupe, un lieu d'habitation et de vie.

Avec le recul, il semble que la faible maturité de ce groupe n'a pas permis une réelle rencontre, du fait d'une trop grande distance dans la façon de vivre, d'élaborer les liens aux autres et à la société.

- Avril 2008**. Au vu de l'accompagnement proposé, il a semblé important d'organiser une rencontre entre le bureau de l'association et le Collectif SDF sur le thème « *implication associative dans ce type d'accompagnement. Inscription politique et associative, et dans les réseaux locaux* ». Ce temps a été organisé pour que l'association puisse bien saisir la démarche en écoutant celle du Gaf et les avancées des projets Habitat Différent : du temps, de la patience et peut-être sans résultat. Pour moi, c'était un soutien officiel dans ma proposition d'accompagnement d'un « groupe de punks » qui voulaient juste habiter sur la ville.

- 23 Avril 2008**, première rencontre entre l'adjoint au maire, les squatters et l'association REGAR.

Une nouvelle page s'est ouverte qui constitue un moment important pour le groupe de squatters. Après cette rencontre, l'étonnement des squatters, à travers leurs remarques, portait surtout sur le fait de voir un « politique » qui pouvait s'engager dans une telle démarche et croire en eux. Et surtout, après coup, se pose la question sur le « comment devenir *crédible à leurs yeux* » ?

Pour essayer de répondre à ces questions, le groupe a souhaité qu'une rencontre soit organisée tous les quinze jours afin d'élaborer un écrit, une organisation, un groupe de travail.

- De mai 2008 à septembre 2009**

Durant cette période, la fréquence des rencontres a suivi le rythme des aléas de la vie quotidienne du groupe. Dans les faits, en moyenne, il y a eu une rencontre par mois, ponctuée, par des rencontres avec l'ensemble des acteurs (élu, directrice et salarié de l'association REGAR, collectif SDF et les squatters). Il a été nécessaire d'organiser des réunions exceptionnelles suite à des difficultés de cohabitation, entre eux et avec le voisinage. Il a été organisé des temps de « gros nettoyage », de responsabilisation, de sensibilisation à la citoyenneté (comment respecter les règles de vie de la communauté citadine, la vie du quartier ?)...

Toutes ces étapes ont été nécessaires au groupe de squatters pour prendre le sens de leur engagement dans une telle aventure. S'il y a eu un écrit, il semble que la vie collective, communautaire ne prend pas encore corps. Cependant des changements sont à noter dans la façon d'investir le lieu, de respecter les espaces communs et privés... Notons que ce lieu est encore sous l'influence d'un mode de vie individuel, au jour le jour, représentatif de beaucoup de squats. D'ailleurs ils se revendiquent squatters, sans attache, qui ne veulent pas

rendre des comptes, sauf d'occuper un espace vide qui leur laisse l'opportunité d'un abri et qu'il ne doit pas être fermé. Ce lieu n'appartient à personne...

Pour le travail social, ces rencontres ont eu comme objectif de les inviter à élaborer leur réponse, leur inscription dans le lieu, leur projet. Comme a pu le dire une des personnes présente depuis le début : « *J'ai déjà vécu avec trois communautés différentes et c'est toujours le bordel* »

C'est bien à cela que le collectif SDF et moi-même avons prêté attention : respect du rythme, du temps dans lequel ils se sont inscrits. C'est à cette condition que le travail s'est continué. Il n'a pas été évident de voir le groupe se démanteler de temps en temps, se modifier voire se réduire en nombre et continuer à apporter des éléments de réponses.

J'ai retenu cette parole lors d'une rencontre : « *Maintenant c'est à nous de faire nos preuves. Mais qu'est-ce qu'ils attendent ?* »

Je veux simplement souligner par-là que l'accompagnement d'un groupe de squatters reste une aventure au fil de l'eau : le risque de chavirer est toujours là. Malgré cette réalité, les autres partenaires ont continué à apporter des réponses, à commencer par l' élu en charge du dossier, et d'abord en engageant une démarche de repérage des maisons pouvant être mises à disposition du projet.

► **Novembre 2009**, visite d'une maison propriété de la Mairie....

Leur réaction a été « elle est trop petite »... pour finalement entendre que certains ne trouvaient cela pas si mal ; ils ont pu dire leur souhait d'être à côté et non sur la maison principale uniquement (caravane...). D'autres personnes ont pu saisir qu'il leur fallait quitter l'aventure : pas dans une maison en collectif ! Ils se sont retournés vers les squats, voire certains se sont réapproprié un lieu de vie ancien délaissé depuis quelques temps. Chaque membre du groupe a pu simplement élaborer sa façon d'habiter.

► **Année 2010**

Durant toute cette période, l'axe de travail se focalise sur la consolidation du projet et du collectif. S'ils arrivent à cohabiter ensemble, il n'y a pas à ce jour de groupe. D'ailleurs, ils ne se sont toujours pas « nommés ». Depuis décembre 2006, si des progrès ont été faits notons que chaque jour a son cortège de surprise et d'émotion.

C'est pourquoi il est indispensable de rester au plus près de leur avancée et d'accepter leur temporalité, temps d'élaboration et de construction. Pour y parvenir, les investir dans l'élaboration et la réalisation de cet habitat peut être le ciment de ce collectif. De fait, à ce jour, ils sont décidés à ne pas dépasser un collectif de huit personnes (seuil au-delà duquel il n'y a plus de gestion quotidienne possible à leur yeux), ils souhaitent aller voir d'autres expérimentations (comme Habitat Différent du GAF) et apparaissent très vite des orientations et positionnements nouveaux à l'approche des questions de responsabilités dans le projet d'habiter : une forme de mise à distance des objectifs collectifs.

Le chemin de l'accompagnement est sans doute encore long. La démarche va demander une présence quotidienne au plus près de leurs angoisses et de leur peur de réussir. En serons-nous capables ?

Ce qui s'est avéré décisif, durant l'année 2010, s'est passé au mois d'août : enfin un état des lieux est fait avec eux, l'ouverture des compteurs, les détails à régler, et le point sur ce qui ne fonctionne toujours pas.

A ce moment-là, le groupe doit faire face à ses engagements, à cette nouvelle vie « d'habitant en autogestion ». Apparaît la nécessité de la caisse (cotisation mensuelle). Certains se positionnent en leaders, en responsabilité : le groupe s'organise !

Mais, comme c'est souvent le cas, le lieu est également ouvert aux « autres » de la galère, ce qui à terme, a amené le groupe à devoir réguler les visites, des « squatteurs », et des opportunistes. Ils ont dû fermer la porte à certains, faire des mises à pied, se protéger et protéger leur projet, leur habitat. Au travers des rencontres avec le GAF, le thème de l'habitat, du chez soi, sont largement abordés avec cette question : comment se protéger, comment se sentir chez soi, sans renier la philosophie du « punk-squatteur ».

Actuellement le travail d'accompagnement est centré sur l'organisation souhaitée par le groupe, sur l'habitation. Aux lendemains de l'entrée dans la maison et à l'issue de quelques semaines de vie commune, il devient enfin notable qu'ils arrivent à nommer ce qu'ils sont en train de vivre. Ils choisissent le nom de « La Barraka », en jouant sur la double signification : ils ont eu bien de la chance d'être entendus, acceptés notamment par la cité, par le politique local, et ils ont une « baraque » pour faire vivre leur projet de vie.

Cette « Barraka » est bien à présent leur lieu à vivre, leur chez eux. Cette nouvelle perspective a ouvert un autre type de travail sur leur façon de s'inscrire dans la vie. A présent certains passent la porte du Pôle Santé y compris pour aborder des questions plus individuelles. La rigueur d'une vie de squat, l'éloignement de « la rue » a laissé place à bien d'autres questions, plus personnelles. Lors d'un entretien, avec une des personnes du groupe, celle-ci me dit « *sa difficulté à voir tant de produits chez lui et tout le temps, comment je peux arrêter ça !* ». En fin de compte, il est arrivé à l'aborder lors d'une rencontre sur la maison et le groupe s'en est saisi pour y apporter une réponse collective.

Là se situe, me semble-t-il, toute la complexité de ce type d'accompagnement, c'est-à-dire à concilier le collectif au subjectif, laisser circuler le plus possible la parole et le rapport au risque d'affrontements, d'échanges houleux...comme il est étonnant de voir le collectif agir sur la singularité de chacun.

Pour les années 2011 et 2012, la question que se pose le groupe est de savoir comment peuvent-ils améliorer leur habitat, comment organiser ces ateliers de créations et/ou sportif dont ils parlent depuis le début. Le groupe a cette volonté de créer un espace pour ne pas rester dans la rue, pour ne pas être en « errance » dans la ville. Ces années ont été l'occasion de maintenir les rencontres tous les quinze jours, de maintenir la rencontre les rencontres avec l'écu.

2011 a été l'occasion de réaliser un film pour l'anniversaire de l'association REGAR. Ce film a été réalisé à la demande du groupe qui souhaitait que le témoignage soit le plus juste possible. Suite à une grande réflexion du groupe il a été choisi ce type de support. Ce film a figé l'histoire de cette aventure et fait trace de ce qui s'est passé dans cette aventure.

- **Pour 2012**, le groupe a souhaité organiser leur AG avec comme support un texte reprenant leur histoire sur la ville, sur ces différents passés et celui enfin. Cette rédaction a permis de se rendre compte que depuis août 2010, l'association La Barraka a hébergé une trentaine de personnes sur des séjours plus ou moins long. Il y a bien toujours cette volonté d'accueillir, d'héberger ceux qui ne vont pas ou plus sur ces autres lieux institutionnelles de la ville. Ils ont fait preuve, à mainte fois, d'une certaine prévention en orientant des personnes voire en les accompagnants.

Cette aventure a été et reste une richesse pour le service Pôle Santé-Caarud. Ce groupe, ces personnes habitantes, font un travail de sensibilisation auprès de personnes de leur entourage et certaines arrivent à franchir la porte du service. Pour nous professionnels, il y a cette richesse de leur spontanéité, de leurs remarques et enfin de ce respect pour le lieu d'accueil.

Enfin j'ajouterais que ces années ont été l'occasion aussi d'intégrer un programme de formation au sein de l'école Ifrass, de commencer à témoigner de leur expérience aux autres (article journal de la Fnars). Ces étapes les ont amenés à conceptualiser ce qu'ils ont réalisés et ce qu'ils vivent sans oublier l'organisation de l'Assemblée Générale de l'association qui reste à finaliser et à programmer.

Pour finir, cet accompagnement fait auprès de ce groupe d'une dizaine de personnes se revendiquant « Punk squatter » a eu pour effet de transformer ma façon de voir mon travail, mes objectifs et même ce « qu'aider veut dire ». Une telle démarche philosophique se revendiquant dans la réduction des risques ne peut se faire que dans la proximité du public, au plus proche du terrain. C'est bien par ce travail clinique, au lit du patient, que ce projet a évolué, a grandi. Il n'y a pas là question de questions sur sa réussite, mais seulement d'accepter d'aller là où le groupe de partenaires (à ce jour, les squatters, l'élu et l'association REGAR) décidera d'aller dans le respect de chacun.

Ces tentatives d'élaboration sur la notion d'habitat, sur l'accompagnement de ce groupe m'ont orienté vers de nouveaux chemins que je n'aurais pas pensé prendre. Cela fonde aujourd'hui mon action de professionnel médico-social sur la ville d'Auch.

◦

◦ ◦

Je reviens sur ce concept « d'habiter » et les postulats auxquels je fais référence :

- Ce n'est pas seulement disposer d'un logement, d'un abri, comme le serait un terrier. C'est avant tout une composition, entre les limites psychiques du sujet et sa perception de réalité aboutissant à la sécurité de son moi.
- Il reste un geste fondateur par lequel l'être humain se pose dans le monde en s'appropriant un « lieu à soi » où il peut se reconnaître (soi) et se faire reconnaître (l'autre) comme sujet désirant : un savoir-vivre où se jouent l'identité et la capacité de recevoir l'autre, de l'accueillir. Mais c'est aussi aménager un séjour à ce corps nomade pour se mettre en paix ! A condition d'élaborer sa « façon d'habiter » qui reste singulière.

Cependant il est possible de constater que certaines personnes n'arrivent plus à élaborer ce qu'ils entendent par habiter, ou du moins, ils n'arrivent plus à s'imaginer cet *habitat normé* (appartement notamment). C'est sur ce constat que l'idée de la nécessité de développer l'offre de *l'habitat social* est née dans une philosophie de « vivre autrement son habitat ».

Le souhait de développer un habitat spécifique doit permettre de créer un palier psychique pour ces sujets dont *la rue* n'a été que ce seul lieu où ils ont pu s'établir. Il se veut comme passerelle entre la rue et cet ailleurs, sans oublier sa vocation de répondre de façon plus cohérente à des trajectoires de sujets en rupture avec l'habitat classique.

Il est à souligner qu'un être humain sans *feu*, ni *lieu* est une personne en perte d'humanité (défiance des autres dans la *cité*). Or se rouvrir à son humanité peut être facilité par ce type d'habitat comme un entre-deux dans les possibles d'une vie bien *cabossée* !

Ce projet est à envisager dans un dispositif existant, dit d'Accompagnement Social Lié au Logement où les équipes de professionnels ont déjà un savoir-faire et savoir-être dans ces questions médico-sociales où l'habitat reste un des piliers dans la réappropriation de la réalité subjective (lieu de sécurité physique et psychique). Cet accompagnement a pour objectif d'apporter du temps pour qu'une autre façon d'habiter devienne possible pour le sujet et qu'il se donne les moyens d'y accéder, voire de s'inscrire dans une démarche d'auto construction.

C'est à la condition de ces trois piliers ***abris-écologie-participation*** que ce projet base son énergie et son dynamisme, c'est pourquoi, écologie a pour sens : dans son écologie avec soi/son corps/son psychisme. C'est rentrer en soi profondément et apprendre à se connaître. Il lui sera alors possible de comprendre pourquoi il va tomber malade et peut-être évitera-t-il de le devenir.

Construire « sa maison » en auto-construction, en écoconstruction (paille, terre, bois...) n'aurait aucun sens, si celui qui la construit ne mène pas une réflexion sur lui-même, s'il ne découvre pas l'envie de vivre et non de survivre, s'il ne s'inscrit pas dans un avenir. Il est perceptible de comprendre qu'une telle démarche nécessite un accompagnement technique, social et thérapeutique. C'est faire un pont vers ce qui est appelé l'Insertion par l'Activité Economique où existe déjà un ensemble d'équipes de professionnels ayant ces compétences et ces expériences, mais c'est une autre aventure.

A la combinaison de ces deux secteurs d'activité -logement social et écologie- peut-être y-a-t-il un support thérapeutique pour inviter des personnes inscrites dans un style de vie

d'errance par nécessité psychique, à essayer de se questionner sur leur « capacité à habiter » sans forcément dépendre de l'autre. C'est apporter une ouverture vers la constitution et la réalisation d'un « chez soi » possible dans un monde où ils survivent.

Écrit un « squatteur » base de l'accompagnement

Projet pour un squat libre

Nous souhaitons créer quelque chose pour les gens de la rue ; géré par les gens de la rue car seule l'autogestion est possible. Au niveau des habitations, nous pouvons proposer un accueil différent de celui proposé par les accueils de nuit : par exemple, plus de facilité pour l'accueil des animaux. Des SDF gèreraient ce lieu, ce qui faciliterait la compréhension et la communication et attirerait les SDF avec plus d'aise, car étant des gens de la rue nous sommes mieux placés pour nous comprendre et nous entraider.

Nous sommes intéressés pour créer une salle de sport (sac de frappe, tatami, gant, casque...). Souvent, vous constatez des problèmes de violence dans la rue car souvent les gens sont à bout et c'est là que ça dérape. Moi, je leur propose de venir se défouler pour apprendre à se découvrir et à se maîtriser pour pouvoir gérer cette violence. Nous avons déjà une personne licenciée de boxe thaïlandaise qui est prête à nous enseigner son savoir. Ainsi nous pourrions partager notre savoir du combat dans le respect d'autrui ; car n'oublions pas, un guerrier est un protecteur, il n'a rien à voir avec un soldat ou un assassin. C'est cela que nous voulons communiquer pour pacifier les gens et leur apprendre à se contrôler et à respecter son prochain. Là, je pense qu'en arrivant à attirer l'attention de certaines personnes, nous pourrions leur donner une seconde chance pour se réintégrer.

Vous avez dû rencontrer aussi le souci de retrouver des graffitis, des tags ou même des dessins à même les murs. Cela finit souvent avec un mur à repeindre et une personne au tribunal ou avec une amende. Mais en leur donnant une salle où justement ils pourront s'exprimer librement sans déranger autrui. Car n'oublions pas qu'il existe des artistes dans la rue, des gens qui ont du talent et qui n'ont pas les moyens ou n'osent pas l'exprimer. Entre gens de la rue, ils s'encourageront à aller de l'avant et cela servira sûrement à dévoiler des talents.

Nous proposons un lieu d'accueil, un toit ainsi que des ateliers culturels, créés par des gens de la rue pour des gens de la rue. [G].

Oh, ce que je voudrais faire, c'est un atelier d'art et d'expression libre en tout genre si nous pouvons essayer de garder un squat en faisant quelque chose d'utile et de constructif, ça serait ça. Bon bah voilà, c'est tout. [Lola]

Travail de rue : construction et éthique.

La rencontre n'est que le support d'une construction de nouveaux espaces de parole et de lien social. C'est cela la finalité du travail de rue.

Le travail de rue s'est développé durant ces dernières années à partir du constat que malgré l'existence de nombreux services développés par des institutions ou des associations pour répondre aux difficultés psychosociales des personnes, certaines ne s'y adressent pas et

semblent être dans l'incapacité de demander de l'aide et surtout disent souvent « ne plus croire » en ce désir d'insertion -de trouver sa place-

De ce fait, de nouvelles pratiques ont vu le jour comme l'idée de sortir des institutions, partir à la rencontre des « habitants de la rue » avec l'objectif de retisser ce lien social défaillant et manquant. C'est pourquoi aller à leur rencontre, dans leur contexte de vie, en tenant compte de leur cadre de référence, de leurs valeurs est indispensable pour leur rendre possible, à nouveau, l'élaboration de leur citoyenneté.

Très vite le développement de cette pratique professionnelle a nécessité l'élaboration d'un cadre de travail et des missions précises puisque cette démarche implique d'aller sur « leurs terrains de vie, en amont de toute demande ». Ce type d'action reste très exigeant et demande au professionnel de tenir une posture claire au risque de se perdre dans les méandres de la relation humaine.

Le travail de rue, une interface, un entre deux

Le travail de rue définit un cadre de travail et non un métier, il doit répondre à des exigences éthiques propres à tout travail médico-social d'autant que le professionnel s'invite sur des lieux où il n'est pas toujours le bienvenu.

L'essentiel n'est pas d'aller sur leurs lieux de vie mais bien la posture éthique que prend le professionnel. Il doit se considérer comme invité, toléré à être là. Rester vigilant aux projections de notre modèle normatif de jugement est indispensable afin de laisser l'autre à l'initiative de la rencontre (il n'a rien demandé) et le laisser s'exprimer à partir de sa subjectivité.

Il est nécessaire de soutenir ces premières rencontres par la répétition de temps d'échange et d'écoute dont la totale disponibilité fait émerger à terme une relation d'honnêteté et de respect. Ces principes invitent à l'instauration d'une relation où le pouvoir est redistribué entre les protagonistes ce qui permet la création d'un espace tiers de parole (références interculturelles). Il est indispensable de concevoir que parfois ce n'est pas le bon moment de la parole, de l'échange – accepter le refus- Sans oublier que « se connaître, se reconnaître et s'approprier » demande au professionnel de s'inscrire dans la durée pour être facilitateur à l'émergence d'un lien fort et rassurant pour la personne.

Ce type d'outil s'enracine dans une approche « non-interventionniste » où ne pas agir est fondamental, ne pas apporter d'objet sans un fondement pédagogique est fondamental pour l'instauration d'une relation permettant aux personnes d'élaborer leur désir.

Tout ce savoir-faire détermine un savoir être ; le professionnel devient une sorte de balise, un point de contact avec ce monde social si effrayant pour la personne qui souvent a du mal à trouver des repères, qui ne sait plus différencier ce qu'elle était, ce qu'elle est et la personne qu'elle pourrait peut-être devenir. D'autant que bien souvent lui est demandé essentiellement : *quel est ton projet ? Qu'est-ce que tu veux faire ?*

Il est indispensable de ne pas oublier que « sortir » a pour objectif de mettre de l'altérité dans des lieux spécifiques. C'est donner accès à l'utilisation des mots comme surligneur de souffrances indicibles en d'autres espaces. Il est de notoriété de dire que suite à la création de ces espaces de parole, il en reste souvent quelques choses sur lesquelles il devient possible de construire un accompagnement au(x) changement(s). C'est aussi une démarche de prévention à l'écartement du lien et à l'isolement psychique. Ce mouvement du « tenir

compte de soi » ne sera possible au sujet qu'à la condition qu'il se donne accès à un espace d'accueil, à quitter la « rue » de temps en temps pour essayer « de dire de lui » sur un lieu plus sécurisant. Un mouvement où il différencie lui et les autres sans danger émotionnels pour son intégrité.

Pour les professionnels, ce *va et vient*, leur permet d'avoir un contact, des informations avec le monde de la rue ce qui peut enrichir quotidiennement leur pratique d'accueil et d'écoute. L'objectif premier est d'établir un lien avec toute personne en errance puis de le renforcer sur le principe de rendre le sujet acteur de « sa singularité », acteur de ce qu'il vit en l'aidant à repérer ses possibilités et ses limites.

Ce travail demande au professionnel de repérer le moment où sera possible pour le sujet d'adresser, sans se mettre en danger, une demande d'accompagnement au(x) changement(s) qu'il envisage, notamment en se rendant aussi vers les structures adaptées.

Un travail d'orientation, un travail sur mesure, parfois une simple information peut suffire à guider la personne, mais la plupart d'entre elles souhaitent être accompagnées physiquement dans leurs démarches (difficultés d'aller vers l'autre, d'orientation espace/ temps, difficultés à patienter, à s'exprimer, peur de la répétition) Bien souvent, le professionnel est appréhendé comme une forme de « traducteur » de l'autre, véritable médiateur entre l'institution et lui.